Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiens

val d'oise
le département

DOSSIER CANTONAL DE GARGES-LES-GONESSE

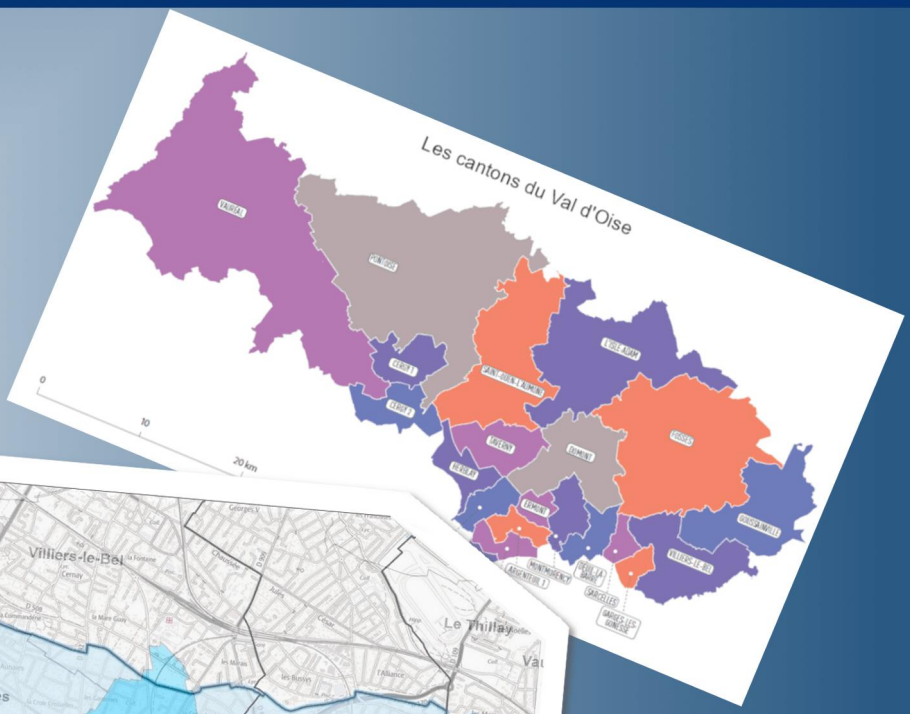

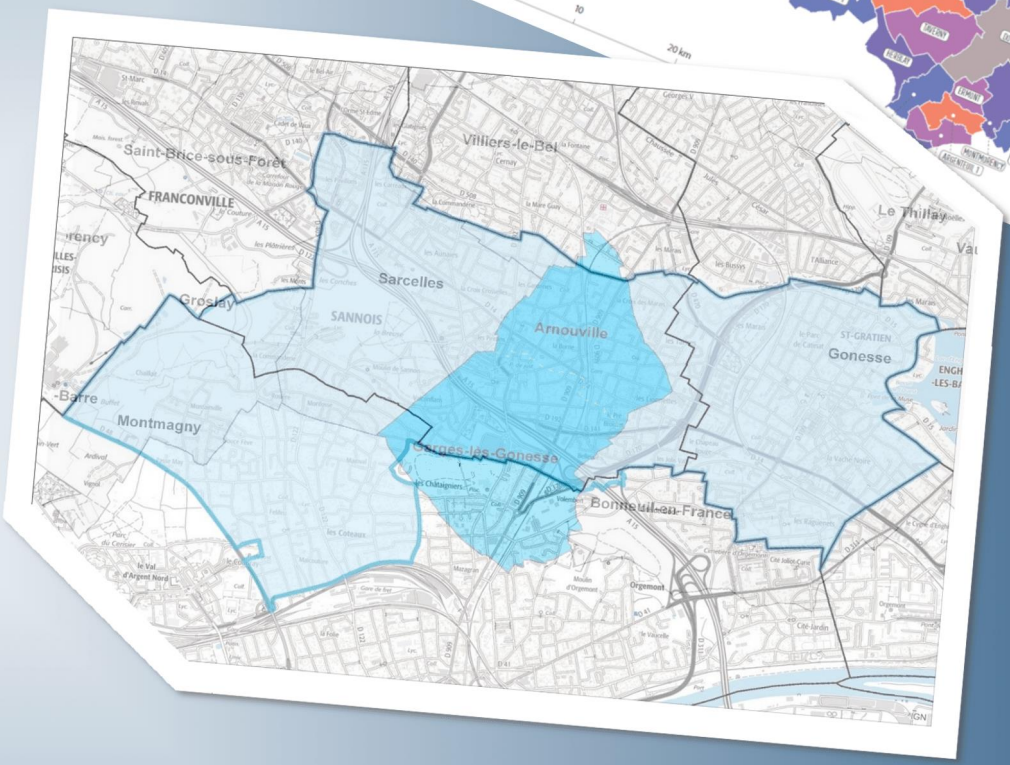

Année 2020

Table des matières

1 - PRESENTATION DU CANTON 3

2 - SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX SUR LE CANTON 4

3 - LOGEMENT 11

4 - ENVIRONNEMENT 12

5 - INFRASTRUCTURES 14

6 - TRANSPORTS 16

7 - EDUCATION 29

8 - CULTURE – LOISIRS 32

9 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 37

10 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 39

11 - GRANDS PROJETS METROPOLITAINS 40

12 - JEUNESSE / PREVENTION et SECURITE 41

13 - SPORTS 42

14 - PATRIMOINE DEPARTEMENTAL 43

15 - AIDE AUX COMMUNES 44

LISTE DES ANNEXES 47

1 - PRESENTATION DU CANTON

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Monsieur Michel AUMAS
Madame Cergya MAHENDRAN

COMPOSITION DU CANTON

Communes d'Arnouville et de Garges-lès-Gonesse

INTERCOMMUNALITES

CA Roissy Pays de France

SUPERFICIE – POPULATION TOTALE – DENSITE

8,3 km²
57 218 hab (DGF 2020)
6 894 hab/km²

ELEMENTS MARQUANTS :

Aménagement du territoire :
Avenue du Parisis *:* De nouvelles enquêtes publiques sont à relancer pour obtenir une nouvelle Déclaration d'Utilité Publique (DUP).
Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) :
Dame blanche : quartier d'intérêt national
Carreaux, Fauconnière, Marronniers – Pôle gare à Arnouville, Gonesse et Villiers le Bel : quartier d'intérêt régional

Transports :
Plan Vélo du Val d'Oise :
Le premier programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage du Département a été approuvé par le Conseil départemental du 29 mai 2020. Déclinant les 4 objectifs du plan vélo, il prévoit notamment la réalisation d'aménagements cyclables pour un montant de plus de 17 M€ entre 2020-2022 et permet de solliciter des subventions au titre du plan vélo régional.
La création de trois nouvelles lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) suite à l'abandon du barreau RER de Gonesse :
Les études de faisabilité ont débuté en janvier 2020 pour une durée d'un an. Elles portent sur trois axes identifiés par les collectivités et par Île-de-France Mobilités (dans le cadre d'études sectorielles réalisées en 2013 et 2017) :

- Garges-Sarcelles (RER) – Roissypôle *via* le Triangle de Gonesse et Villepinte ;
- Villiers-le-Bel – Roissypôle *via* Garges-lès-Gonesse, Gonesse, le Triangle de Gonesse et Villepinte ;
- Goussainville – Parc des expositions de Villepinte.

Culture :
Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) de Roissy-Pays de France **:** En 2019/2020, quinze communes de la Communauté d'agglomération de Roissy-Pays de France se sont réparties en quatre territoires pour accueillir un projet de création artistique avec les habitants, animé par une équipe artistique, et ont participé, ensemble, à un projet fédérateur porté par une cinquième équipe artistique. La thématique commune aux cinq projets était "Fouiller" en résonnance avec l'importance de l'archéologie sur ce territoire

Subventions accordées en 2020 dans le cadre du Guide des Aides : 348 650 €

2 - SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX SUR LE CANTON

Cf. **Annexe 1** : carte des sites déconcentrés, collèges, établissements culturels et établissements à caractère social.

Le canton est couvert par les Territoires d'intervention sociale de :
- Gonesse / Villiers le Bel
- Garges-lès-Gonesse / Sarcelles

2.1 Social

Organisation du Territoire d'Intervention Sociale et Médico-sociale –TISMS

L'organisation des Territoires repose sur 2 sites :
- TISMS de Gonesse / Villiers le Bel : 1 antenne
- TISMS de Garges-lès-Gonesse / Sarcelles : 1 antenne

L'équipe SSD se compose de 54 agents.

Indicateurs d'activité :

Communes	Bénéficiaires du RSA		Taux d'évolution 2015/2019
	Sept 2015	2019	
Arnouville	401	429	6,98%
Garges-lès-Gonesse	2076	2192	5,59%

Nombre d'allocataires du RSA (septembre 2020) : 2621 (soit 6,84% des 38302 allocataires du département) soit une évolution de +12,68% par rapport à N-1 pour le canton et +13,94% pour le département.

La particularité de ce territoire :
Sur la commune d'Arnouville, un nombre plus important d'accédants à la propriété en difficulté notamment lié à un surendettement par rapport à la commune de Garges-lès-Gonesse ; un important métissage culturel, une population jeune avec une part importante de familles nombreuses et de familles monoparentales. La population est en grande précarité avec un taux de chômage important et un niveau de diplôme peu élevé.

Sur la commune de Garges-lès-Gonesse, une équipe SSD pluridisciplinaire composée de travailleurs sociaux et de référents insertion ; 80 % de la population de la ville de Garges-lès-Gonesse réside en quartier politique de la ville. Deux des quatre collèges de la ville sont en REP+, les deux autres étant en REP. La ville de Garges-lès-Gonesse est une des trois villes du Val d'Oise labellisée "Cité éducative" avec les villes de Sarcelles et Villiers le Bel.

Des projets y sont envisagés :
Opération ANRU sur le quartier Dame-Blanche Nord avec la construction d'un pôle culturel rassemblant une salle de cinéma, une salle de spectacles, un conservatoire et une bibliothèque / ludothèque.
Les actions collectives mises en place par le service social départemental (prévention des expulsions locatives, Revenu de Solidarité Active) se sont interrompues cette année suite à la crise sanitaire.
Le service social départemental est engagé dans des instances partenariales : Programme de Réussite Educative (PRE), Réseau d'Ecoute et d'Aide à la Parentalité (REAAP), Commissions Locales d'Impayés de Loyer (CLIL), Réunions d'Evaluation des situations d'Adultes en Difficultés (RESAD)..

2.2 Enfance-Santé-Famille

Organisation territoriale des services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et de Protection maternelle et infantile (PMI) :

Deux Territoires d'intervention sociale et médico-sociale (TISMS) sont concernés par le périmètre du canton de Garges-lès-Gonesse. Les équipes ASE et l'encadrement PMI y sont installés.

Garges-lès-Gonesse appartient au TISMS de Garges-lès-Gonesse qui couvre également la commune de Bonneuil-en-France. Il est situé à la Maison du département, 36 avenue Joliot Curie à Garges-lès-Gonesse.

Arnouville appartient au TISMS d'Arnouville qui couvre également la commune de Villiers-le-Bel. Il est situé 19 avenue Gabriel Péri à Gonesse.

Les équipes pluridisciplinaires de PMI et de l'ASE interviennent sur l'ensemble des territoires.

2.2.1 Aide sociale à l'enfance

Le service de l'aide sociale à l'enfance (ASE) :

- assure le traitement des situations d'enfance en danger ;
- met en œuvre des mesures de prévention ou de protection sur décisions administratives ou judiciaires ;
- instruit et attribue des prestations de l'ASE : aides financières, prestations en nature, soutien aux futures et aux jeunes mères, etc…

En complément des équipes territorialisées (8 agents pour Garges-lès-Gonesse et 7 agents pour Arnouville, le service de l'ASE comprend également :

- une cellule départementale de recueil, d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes ;
- une cellule "mineurs non accompagnés" (MNA) en charge du pré-accueil des primo-arrivants qui se présentent spontanément et de l'évaluation des situations qui ont fait l'objet d'une mise à l'abri lors du pré-accueil.

Indicateurs d'activité :

Nombre d'informations préoccupantes	2019	2020
Arnouville	23	15
Garges Les Gonesse	207	131
total	**230**	**146**
total départemental	**4595**	**3864**

Indicateurs 2020 non disponibles

Canton	Années de référence	Nb de mineurs et jeunes majeurs bénéficiant d'une mesure de protection					
		Exercée à domicile	Dont MNA	Dans le cadre d'un placement	Dont MNA	En famille d'accueil	Dont MNA
Garges	2019	139	7	269	10	38	1
	2018	98	3	205	92	36	0
Total Dept	*2019*	*237*	*10*	*474*	*102*	*255*	2
	2018	2463	49	2468	757	648	42

MNA : mineur non accompagné

Aides financières attribuées aux familles du canton par le Conseil départemental au titre de l'aide sociale à l'enfance :

Total aides financières accordées au 31/12/2019 (2020 non disponible) :
63 aides pour un montant de 8 393 € ; sur un total départemental de 2764 demandes, soit 582 678 €.

Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) :

Communes	Nom de l'établissement	Adresse	Nombre de places
Arnouville	Service d'accueil d'urgence SAU (GROUPE SOS JEUNESSE)	7 rue Jean Jaurès	12

2.2.2 La Protection Maternelle et Infantile (PMI) et planification d'éducation familiale – modes d'accueil de la petite enfance

Les équipes de PMI et de planification et d'éducation familiale assurent une mission de sensibilisation, de prévention et de suivi des femmes enceintes, des parents et des enfants de 0 à 6 ans.
Le service de PMI est également chargé d'émettre des avis relatifs à la création ou la transformation d'un établissement ou d'un service d'accueil des enfants de moins de 6 ans, d'agréer et de former les assistantes maternelles.

Les professionnels assurent les activités au travers de :
Un centre avec une activité de Protection Infantile (en gestion départementale) ;

- L'équipe PMI se compose de 4 agents ;
- Il n'y a plus de médecin ;

Un centre avec une activité regroupée de Protection Maternelle et Infantile et de planification familiale (en gestion départementale).

- Il n'y a plus de médecin de planification depuis octobre 2020.

L'équipe PMI se compose de 10 agents.

Indicateurs d'activité 2018 sur le canton *(2019 et 2020 non disponibles)*

Protection infantile

- Nombre de séances : 637
- Nombre d'actes : 3513
- Enfants vus en consultation : 1079
- Enfants vus en permanence : 895

Protection maternelle

- Nombre de séances : 277
- Nombre d'actes : 743
- Nombre de femmes vues en consultation : 185
- Nombre de femmes vues en entretien : 24

Planification familiale

- Nombre de séances : 140
- Nombre d'actes : 505
- Nombre de personnes vues en consultation : 260
- Nombre de personnes vues en entretien : 56

Modes d'accueil de la petite enfance - Données 2019
(Chiffres consolidés pour 2020 non disponibles) :

- Pas d'ouverture de crèches en 2020
- Nombre de places en crèche 2019 : 393 (346 en 2018)
- Nombre d'assistantes maternelles 2019 : 151 (139 en 2018)
- Ratios : nombre de places / 100 enfants < 3 ans 2019 : 25,5 (22,6 en 2018)

Communes	Enfants moins de 3 ans	Nombre AM *	Capacité d'accueil AM	Nombre EAJE**	Nombre de places d'accueil EAJE	Total nombre places d'accueil	Ratio global
Arnouville	777	42	131	2	110	241	31
Garges-lès-Gonesse	2423	109	291	8	283	574	23,7

**AM : assistante maternelle*
***EAJE : établissement d'accueil de jeunes enfants*

Problématiques du secteur au niveau de la PMI :

Arnouville :
- Poursuite d'un travail transversal Maison de la petite enfance, CAF et PMI pour faire suite au Point Conseil Petite Enfance ;
- Réalisation d'un projet commun SSD, pôle emploi de Gonesse, PMI avec les responsables petite enfance des communes de l'Est dont Arnouville.

Garges-lès-Gonesse :
- Beaucoup d'incivilités et population agressive et précarisée ;
- Arrivée d'une cadre de santé sur le secteur ;
- Pas de problème partenarial ;
- Travail de qualité avec la crèche préventive Val Enfant ;
- Réalisation d'un projet commun SSD, pôle emploi de Garges-lès-Gonesse et Sarcelles, PMI avec les responsables petite enfance des communes de l'Est dont Garges-Lès-Gonesse.

2.2.3 Santé Publique

Sont rattachés au service des actions de santé de la DESF : 3 Centres Départementaux de Dépistage et de Soins (CDDS) : Argenteuil, Cergy et Garges-Lès-Gonesse, chacun correspondant à un territoire d'intervention privilégié.

Ils assurent des missions de santé publique, notamment :
- le dépistage du VIH, des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et des hépatites B et C, et le traitement des IST grâce à leur habilitation en tant que Centres Gratuits d'information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) ;
- la lutte contre la tuberculose : le dépistage et la prise en charge (diagnostic et traitement) des patients atteints de tuberculose (infection latente ou maladie déclarée) grâce à leur statut de Centre de Lutte anti-tuberculose (CLAT) ;
- la vaccination tous publics à partir de l'âge de 6 ans pour les vaccins figurant au calendrier vaccinal (grâce à leur statut de centre de vaccination).

Les 3 CDDS ont également en charge le parcours santé des bénéficiaires du RSA (dispositif départemental) sur orientation des travailleurs sociaux des CCAS et des Missions insertions.

En complément de ses sites territorialisés, le service des actions de santé, positionné au site central de la DESF, comprend Un pôle des actions **Hors les Murs (HLM)** rattaché au service des Actions de Santé de la DESF a été créé en septembre 2020. Il a pour mission le renforcement de la stratégie départementale de santé publique à travers la mise en œuvre d'actions de proximité auprès des publics

prioritaires valdoisiens. L'équipe du pôle Hors les murs pilote des actions collectives de dépistage dans le champ des maladies infectieuses (tuberculose, infections sexuellement transmissibles) et de prévention en lien avec les CDDS et d'autres partenaires institutionnels ou associatifs.

Le pôle hors les murs encadre également la cellule éducation pour la santé. Ses missions sont la promotion de l'éducation pour la santé auprès des publics vulnérables à travers l'animation d'actions sur des thématiques variées (vie affective et sexuelle, nutrition, tuberculose, prévention des addictions, prévention des IST, hygiène...) et le soutien méthodologique à la construction de projets en santé auprès des professionnels du secteur médico-social.

Enfin le Département a souhaité s'engager aux côtés des collectivités dans la lutte contre la désertification médicale. C'est dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement à destination des communes pour créer ou réhabiliter des établissements de santé que le service des actions de santé instruit les demandes de subvention.

Le CDDS rattaché au canton est situé 4 rue Anatole France à Garges-lès-Gonesse et se compose de 14 agents : 8 ETP et 6 temps de vacation.

Indicateurs d'activité du CDDS de Garges-lès-Gonesse *(Données au 30 novembre 2020, année 2020)*

- 538 personnes sont venues en consultation de dépistage IST-VIH pour un total de 966 consultations ;
- 448 dépistages du VIH ont été effectués dont 2 étaient positifs ;
- 399 dépistages de l'hépatite B ont été réalisés, dont 7 étaient positifs ;
- 815 consultations ont été assurées dans le cadre de la lutte contre la tuberculose ;
- 64 patients ont été pris en charge et suivis (7 tuberculoses maladies et 57 Infections à Tuberculose Latente) ;
- 377 personnes ont été vaccinées ; dont 231 vaccinations BCG ;
- 41 personnes ont été orientées dans le cadre du parcours santé, 93 entretiens infirmier (ière) et 169 entretiens psychologues.

En 2020, baisse significative dans toutes les activités due au SRAS covid-19 (SRAS-COV-2 pour Syndrome Aigu Respiratoire Sévère). Les activités du parcours santé et du suivi des cas de tuberculose ont été maintenus en présentiel avec un accompagnement téléphonique pour le RSA et en consultation pour la tuberculose lors du premier confinement. L'activité IST a été suspendue du fait de l'indisponibilité des médecins vacataires hospitaliers fortement impactée par l'activité au sein de leur hôpital d'origine. L'activité vaccination a été suspendue par décision de l'ARS.

Il est constaté une diminution près de 30% de l'activité tuberculose. L'effet bénéfique des mesures barrières dans la transmission de maladie contagieuse pourrait expliquer cette baisse.

Problématiques du secteur au niveau de la santé :

L'Est du département est un secteur avec une disparité territoriale où la densité de population est plus importante dans le sud du secteur avec des villes telles que Goussainville, Gonesse, Garges, Sarcelles, Villiers le Bel. Ces villes montrent une plus grande précarité, et représentent la partie la plus importante de l'activité du centre en matière de santé :

- 70% des déclarations de tuberculose traitées.
- 60% des usagers orientés pour le parcours santé des bénéficiaires du RSA.
- 95% des personnes adultes qui viennent se faire vacciner déclarent ne pas avoir de droit ouvert (CMU, AME).

Les caractéristiques du secteur Est sont une forte population migrante, des personnes non francophones et hébergées par des tiers. L'utilisation d'ISM (interprétation, traduction) systématique rendent difficiles les enquêtes pour la mise en œuvre de la prophylaxie tuberculose;
L'accès aux soins est difficile, c'est un désert médical, les recrutements sont difficiles. Par exemple au sein du CDDS, il manque des médecins pour :

- une vacation IST CeGIDD,
- une vacation vaccination,
- deux vacations tuberculose.

Le départ du médecin de planification qui orientait surtout les mineurs a contribué à la baisse de fréquentation : en 2019, 58 mineurs, et en 2020, 9 mineurs.

2.3 Personnes âgées

Indicateurs d'activité :

- 474 bénéficiaires de l'APA à domicile au 31/12/2020 (représentant 5,88 % de l'ensemble des bénéficiaires du Val d'Oise), soit une évolution stable par rapport à l'année précédente,
- 87 bénéficiaires de l'APA en établissement au 31/12/2020 (représentant 2,95 % de l'ensemble des bénéficiaires du Val d'Oise), soit une évolution de -1,14 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit des personnes âgées domiciliées dans le canton avant leur entrée en établissement qui peut être dans le Val d'Oise ou hors Val d'Oise,
- 397 abonnés téléassistance au 31/12/2020, (représentant 5,71 % de l'ensemble des abonnés du Val d'Oise), soit une évolution de -6,37 % par rapport à l'année précédente.

Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) :

- Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ;
- Résidence Autonomie.

Communes	Nom de l'établissement	Adresse	Nombre de lits et de places
Arnouville	EHPAD « Le Clos d'Arnouville » ORPEA	19-21 rue Jean Laugère	89
Garges-Lès-Gonesse	Résidence autonomie « Jeanne Carnajac » CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	7 rue Duvivier	77

Informations complémentaires :

Commune(s) signataire(s) de la Charte du Bien Vieillir : Garges-lès-Gonesse.

Pour 2020, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) a versé 1 807 385 € pour le développement d'actions de prévention de la perte d'autonomie sur le Val d'Oise. Les thématiques les plus investies ont été les actions en faveur du lien social et intergénérationnel (ateliers numériques, ateliers théâtre, appels et visites de convivialité), les actions en faveur du bien-être (activités de sport physique adapté, ateliers sur la nutrition, le sommeil...), les actions d'aide au maintien au domicile (conférences et ateliers sur l'adaptation du logement, financement d'aides techniques et d'ergothérapeutes). La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie finance des associations qui travaillent sur l'ensemble du territoire, et aussi des communes et CCAS.
En 2020, Garges-lès-Gonesse a reçu un soutien de la CFPPA (9 720 €).

2.4 Handicap

Indicateurs d'activité :

Nombre de bénéficiaires d'un droit ouvert d'Allocation aux Adultes Handicapées au 31/12/2020 : 1 252 (6,4 **%** en moyenne départementale**)** soit une évolution de 3,1 % entre 2019 et 2020.

Communes	Nombre de bénéficiaires d'un droit ouvert d'AAH à la MDPH au 31/12/2020
Arnouville	230
Garges-Lès-Gonesse	1022

Nombre de bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap ayant reçu au moins un versement en 2020 : 164 (5,2 % en moyenne départementale) soit une évolution de 0,6 % entre 2019 et 2020.

Communes	Nombre de bénéficiaires ayant reçu un versement PCH en 2020
Arnouville	33
Garges-Lès-Gonesse	131

Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement au 31/12/2020 : 94 (4,8% en moyenne départementale) soit une évolution de moins 1,1 % entre 2019 et 2020.

Communes	Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement au 31/12/2020
Arnouville	19
Garges-Lès-Gonesse	75

Etablissements et services sociaux et médico-sociaux :

- Foyer d'hébergement (FH) ;
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ;
- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) ;
- Centre d'Adaptation à la Vie et au Travail (CAVT) ;
- Hébergement simple (HS) correspond à la prise en charge de travailleurs, le soir et la nuit en semaine ainsi que le week-end ;
- Hébergement complet (HC) correspond à la prise en charge 24h/24 et 7j/7 de personnes qui ne peuvent pas travailler ;
- Accueil de jour (AJ).

Communes	Nom de l'établissement	Nombre de places					
		HS	HC	AJ	SAVS	SAMSAH	Total
Arnouville	Foyer AIDA - CAP DEVANT	8					8
Garges-Lès-Gonesse	AJ CAVT (EVO) - HEVEA			38			38
TOTAL		**8**		**38**			**46**

Informations complémentaires :

Un projet d'extension de 7 places sur le foyer AIDA est en cours de réalisation.

3 - LOGEMENT

Le nombre de logements sur le canton était de 19 729 en 2017 soit une évolution sur ces 5 dernières années de + 6%

Communes	Nombre de logements 2017	Taux d'évolution 2012-2017	Propriétaires	Locataires HLM	Locataires par privé
Arnouville	5 283	1%	71%	8%	22%
Garges-lès-Gonesse	14 447	8%	36%	45%	20%

Source : Insee, recensement de la population (date de référence statistique le 1er janvier 2017)

Taux de logements sociaux au 01/01/2019 (loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) :

- Garges-lès-Gonesse : > à 25 %, conforme à la loi SRU.
- Arnouville n'est pas soumise à l'obligation d'atteindre un taux minimal de logement social en raison du plan d'exposition au bruit de Roissy.

Habitat Prive – subventions copropriétés dégradées – Garges-lès-Gonesse :
Suivi animation (subvention annuelle de 6 100 € sur 5 ans) : Versement de 12 200 € pour la quatrième année de suivi animation des copropriétés "Les Louvres" et "Colonel Fabien".

Activité du Fonds de Solidarité Logement :

COMMUNES 2019	FSL Accès au logement ARG		FSL Maintien dans les lieux et Energie AFIL		FSL Energie DENER		ARG / AFIL / DENER	
	MONTANT ACCORDÉ	AIDES ACCORDÉES	MONTANT ACCORDÉ	AIDES ACCORDÉES	MONTANT ACCORDÉ	AIDES ACCORDÉES	MONTANT ACCORDÉ	AIDES ACCORDÉES
ARNOUVILLE	4 109,66 €	6	3 481,70 €	2	12 257,72 €	43	19 849,08 €	51
GARGES LES GONESSE	24 188,58 €	46	150 074,92 €	60	45 948,76 €	169	220 212,26 €	275
CANTON DE GARGES LES GONESSE	**28 298,24 €**	**52**	**153 556,62 €**	**62**	**58 206,48 €**	**212**	**240 061,34 €**	**326**

326 aides ont été accordées par le Conseil départemental pour un montant global de **240.061,34 €.**

4 - ENVIRONNEMENT

4.1 Les ENS (Espaces Naturels Sensibles)

Pas d'ENS dans le canton, mais un enjeu fort sur le fond de vallée du Petit Rosne entre Garges-lès-Gonesse et Arnouville.

4.2 La gestion des déchets ménagers

Communes	Collecte DM	Traitement DM	Lieux de traitement		Capacité
Les deux communes du canton	SIGIDURS	SIGIDURS	Ordures ménagères	UIOM de Sarcelles	170 000 tonnes/an
			Tri collective sélective	Centre de tri de Sarcelles	15 000 tonnes/an
			Traitement des déchets verts	Unité de compostage VALDEVE à Attainville + Unité de compostage BIOVIVA à Louvres	
			Déchetterie	Sarcelles, Gonesse, Bouqueval, Louvres	+ convention avec TRIOR et le SMDO pour accéder aux déchetteries de Viarmes et Plailly

4.3 L'eau / l'assainissement

Eau potable
2 communes : Arnouville et Garges-lès-Gonesse ont gardé cette compétence au niveau communal.

Assainissement
1 EPCI : SIA Hydraulique du Croult Petit Rosne

Rivières
1 EPCI : SIAH Croult et Petit Rosne
Par ailleurs, ce canton se situe sur le territoire du Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux Croult Enghien Vieille mer.

L'Assistance Technique Départementale (ATD) :
La Direction de l'Environnement et du Développement durable apporte une assistance technique aux petites collectivités du département (conseil, rédaction de cahier des charges, suivi des stations d'épuration) dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de la préservation des milieux aquatiques.

Aucune de ces collectivités n'a de convention ATD.

4.4 Plan d'exposition au bruit (PEB) :

Cartographie du bruit et Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement :

En application de la directive européenne 2002/49/CE, les agglomérations ainsi que les grandes infrastructures doivent faire l'objet de cartes stratégiques de bruit établies par les autorités compétentes en la matière.
Les sources de bruit concernées par cette directive sont :

- Les infrastructures de transport routier, incluant les réseaux autoroutier, national, départemental, intercommunal et communal.
- Les infrastructures de transport ferroviaire.
- Les infrastructures de transport aérien, à l'exception des trafics militaires.
- Les activités bruyantes des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (ICPE-A).

Les communautés d'agglomérations de Cergy-Pontoise, Val Parisis, Plaine Vallée, Roissy Pays de France, Saint Germain Boucles de Seine (incluant Bezons) et la Métropole du Grand Paris (incluant Argenteuil) ont approuvé leur cartographie du bruit consultable sur le lien suivant : https://carto.bruitparif.fr/

Sur la base de cette cartographie du bruit et de cette même directive européenne, les autorités compétentes doivent réaliser des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) définissant les actions locales à mettre en œuvre afin de prévenir et réduire le bruit dans l'environnement et de protéger les zones calmes.
Aucun PPBE n'a été approuvé sur le territoire du canton par les intercommunalités compétentes.

Plan d'exposition au bruit des aéronefs (PEB) :

Le plan d'exposition au bruit est un document opposable aux tiers, visant à éviter que de nouvelles populations soient exposées aux nuisances sonores générées par l'activité d'un aéroport. Il doit être annexé au plan local d'urbanisme (PLU), au plan de sauvegarde et de mise en valeur et à la carte communale.
Le PEB réglemente en particulier l'utilisation des sols aux abords des aérodromes en vue d'y interdire ou d'y limiter la construction de logements, et d'y prescrire des types d'activités peu sensibles au bruit ou compatibles avec le voisinage d'un aérodrome.
Le plan d'exposition au bruit est découpé en 4 zones : 3 zones A, B, et C, dans lesquelles différentes restrictions à l'urbanisation s'appliquent, et une zone D à l'intérieur de laquelle existent une obligation d'information et des prescriptions spécifiques d'isolation acoustique applicables aux constructions neuves.

4.5 Anciennes carrières souterraines

Présence d'anciennes cavités souterraines abandonnées sur la commune d'Arnouville

4.6 Implication des acteurs locaux dans la Charte et le Label Val d'Oise durable

La CA Roissy Pays de France est signataire de la charte Val d'Oise durable

4.7 Subventions attribuées aux Syndicats dans le domaine de l'environnement au cours de l'année 2020 : *Aucune subvention attribuée*

5 - INFRASTRUCTURES

En mars 2020, le confinement a entrainé l'arrêt des chantiers engagés par la Direction des Routes (DR). Il était, du ressort du maître d'ouvrage de s'assurer que la reprise des activités des entreprises soit assortie de mesures sanitaires. La DR a donc procédé avant toute nouvelle intervention, pour chaque entreprise travaillant pour le compte du Conseil Départemental du Val d'Oise (CD95), à la signature conjointe et à la notification de protocoles sanitaires adaptés aux conditions particulières.

De manière générale et quelques soient les secteurs concernés, la pandémie liée à la COVID 19 qui a sévit durant l'année 2020 a eu pour conséquence :

- L'arrêt brutal de tous les travaux en cours, notamment ceux réalisés dans le cadre d'accords cadre à bons de commande mais aussi des marchés de travaux spécifiques
- La suspension ou le report des travaux programmés
- La mise en place au cas par cas de mesures financières permettant d'aider les entreprises en difficultés et de favoriser la relance économique
- Le développement d'aménagements cyclables temporaires ("coronapistes") pour favoriser les modes de déplacement doux

5.1 Axes de trafic les plus importants (cf. carte en **annexe 4**)

5.2 Opérations en études

Avenue du Parisis – Réalisation d'un boulevard urbain intermodal

En 2012, le Département a porté à la concertation publique le projet d'Avenue du Parisis. Ce projet consiste à réaliser un boulevard urbain multimodal de 11 kms entre la RD109 à Soisy-sous-Montmorency et la RD84a à Bonneuil-en-France. L'Avenue du Parisis traverse 7 communes (Soisy-sous-Montmorency, Montmorency, Deuil-la-Barre, Groslay, Sarcelles, Garges-lès-Gonesse et Bonneuil-en-France). La configuration de cette infrastructure lors de la concertation en 2012 était la réalisation d'une voirie à 2x2 voies avec intégration d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et des cheminements continus pour les modes actifs.

Sur la base du bilan de la concertation de 2012 le Département a délibéré le 24 mai 2013 et scindé cette opération en 2 sections :

- Sur la partie Ouest (entre la RD109 à Soisy-sous-Montmorency et la RD301 à Groslay), le projet a rencontré des difficultés d'acceptabilité de la part de la population, des associations et des collectivités. La réalisation de cette phase nécessitera la reprise des études amont et d'une nouvelle concertation publique.
- Sur la partie Est (entre la RD301 à Groslay et la RD84a à Bonneuil-en-France), le projet a reçu un accueil très positif de la part de la population et des élus qui en attendent la réalisation urgente.

Sur la base des remarques formulées lors de la concertation, le Département a, sur cette section Est, proposé un projet qui a été validé par l'ensemble des partenaires (collectivités traversées, Région, État).

L'opération est inscrite au Plan régional anti-bouchon et pour changer la route. La Région Île-de-France subventionne l'infrastructure à hauteur de 50 % par une convention de financement n°17-1361 (délibération n°6-01 du 03/07/2017 notifiée le 20/09/2017) relative à la réalisation de l'Avenue du Parisis - Section Est - 1er barreau RD 84 / RD 84a (financement par la Région Île-de-France (IDF) à hauteur de 11,1 M€).

Le montant de cette opération (section Est) est de 145,7 M€ HT (études et travaux), elle a été déclarée d'utilité publique le 25 avril 2016 par arrêté Préfectoral. Cet arrêté a été annulé le 13 mars 2018. Suite au recours conjoint du Département et de l'État, la Cour Administrative d'Appel de Versailles a confirmé cette annulation le 19 septembre 2019. De nouvelles enquêtes publiques sont donc à relancer pour obtenir une nouvelle Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

AIRBUS-Hélicopters – RD84A à Bonneuil-en-France

Le Contrat de Développement Territorial (CDT) du Pôle Métropolitain du Bourget a pour vocation de définir un projet de territoire autour d'une signature "pôle d'excellence aéronautique – aviation d'affaire". Parmi les enjeux identifiés, le renforcement du maillage de la façade ouest de l'aéroport a été retenu comme orientation directrice. À ce titre des projets ont été identifiés comme déclencheurs de la stratégie du secteur, parmi lesquels figure la réalisation d'une voie de desserte du site Airbus-Helicopters en contournement Ouest de l'aéroport.

Dans le cadre du déplacement de la base Airbus-Helicopters sur l'aéroport du Bourget, une voie de desserte raccordée directement à la RD 84 a été étudiée. Les caractéristiques générales du projet sont les suivantes :

- chaussée à double sens de 7 m ;
- un trottoir revêtu de 1,50 m minimum ;
- des bandes cyclables de 1,50 m ;
- un accotement non revêtu de 1,00 m côté aéroport.

À ce jour, le plan de financement n'est pas arrêté. Il sera établi avec les collectivités concernées, Aéroports de Paris (ADP) et Airbus-Helicopters. La participation du Conseil départemental du Val d'Oise devrait être limitée à 20 %.

L'opération est inscrite au Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) en tant que Grande Opération Flottante (GOF), pour un montant de 4 M€ HT. L'opération est inscrite au Plan Anti-bouchon Régional. Il convient toutefois de souligner que cette opération ne semble pas faire l'objet d'un portage avéré par les acteurs locaux. En ce qui concerne le foncier, le projet s'inscrit dans des emprises appartenant au SIAH, à Aéroports de Paris (ADP) et à des collectivités.

Une convention de financement n°18-1382 Région Île-de-France / Conseil départemental du Val d'Oise (RIF / CDVO) relative aux études, acquisitions foncières et travaux de la desserte du site AIRBUS HELICOPTERES depuis la RD84A a été notifiée le 25/05/2018, (1,2 M€ répartis sur 3 ans) : Délibération 6-02 du 05/03/2018.

5.3 Opérations réalisées sur RD

RD84 Garges-lès-Gonesse

Mise en sécurité de la traversée des écoliers RD 84 commune de Garges-Lès-Gonesse. Il s'agit d'une Opération Secondaire d'Intérêt Local (OSIL) 2019 d'un montant de 130 000 € TTC.

Les opérations suivantes ont été réalisées sur l'année 2020 :

- 1 opération de réfection de couche de roulement. Ces travaux ont été faits sur un linéaire de 1 000 m pour un montant de 168 313,00 € TTC.
- 3 opérations de réparation d'ouvrage d'art pour un montant de 476 608,35 € TTC.

5.4 Opérations prévues

RD 84 Garges-lès-Gonesse :

Opération Secondaire d'Intérêt Local (OSIL) 2021 - Création d'un aménagement de sécurité, suite de la reprise des îlots et de la réfection de la chaussée d'un montant de 150 000 € TTC (en attente de vote par l'Assemblée Départementale dans le cadre du programme de travaux 2021)

6 - TRANSPORTS

6.1 Offre existante

Contexte covid

En raison de la covid 19, les chiffres de fréquentation et de ponctualité n'ont pas été comptabilisés sur tous les mois de l'année 2020 (période de grève et confinements). Le nombre de voyageurs décrit dans les parties suivantes sont des données de 2019 lorsque celles de 2020 ne sont pas suffisantes.

Pendant les périodes perturbées, pour chacune des lignes ferroviaires du Val d'Oise, leur offre a été modifiée. La fréquentation des transports en commun a largement baissé par rapport à 2019.

Ci-dessous, un tableau présentant le taux de remplissage des transports en commun en Île-de-France en 2020 par rapport au trafic ante-covid de la même période en 2019 :

Période/date	Métro-RER (RATP)	Transilien-RER (SNCF)	Bus (RATP et Optile)
1er confinement	Entre 5 et 10 %	10 %	-
1er déconfinement (mi-mai)	Entre 15 et 20 %	15 %	-
1er déconfinement (mi-juin)	45 %	40 %	-
Septembre 2020	Entre 65 et 70 %	Entre 65 et 70 %	Entre 90 et 100 %
2ème confinement	35 %	35 %	50 %

6.1.1 Réseau ferroviaire

Le RER D

Le RER D traverse l'Île-de-France depuis le sud de l'Essonne et Melun jusqu'à Survilliers-Fosses, dernière gare desservie dans le Val d'Oise en passant par la gare de Lyon, Châtelet-les-Halles et gare du Nord dans Paris.
La branche nord dessert la Seine-Saint-Denis et le Val d'Oise et compte trois terminus intermédiaires :

- Villiers-le-Bel – Arnouville – Gonesse avec 12 trains par heure de pointe (HP),
- Goussainville avec 8 trains/HP,
- Orry-la-Ville, dans l'Oise, avec 4 trains/HP.

Le RER D transporte 230 000 voyageurs/jour au nord de Paris (Val d'Oise + Seine-Saint-Denis). Dans le Val d'Oise, entre Garges-Sarcelles et Survilliers-Fosses, il est utilisé par plus de 66 000 personnes chaque jour.

En 2017, cette ligne présentait le taux de ponctualité le plus faible d'Île-de-France (85 %).
C'est pourquoi, Ile-de-France Mobilités a adopté le 13 décembre 2017 un plan prévoyant l'exploitation séparée des branches « Malesherbes », « Vallée » et « Littoral », au sud de la ligne.
Mise en place au mois de décembre 2018, pour le service annuel 2019, cette « *simplification* » de la ligne (avec la refonte de l'offre annuelle) devait permettre de traiter les retards et de mieux gérer les pannes et accidents. Parallèlement, SNCF Transilien s'était engagé contractuellement auprès d'Île-de-France Mobilités à atteindre 90 % de ponctualité minimum, pour un objectif de 94 %.

Or, à ce jour, la branche nord fait encore face à de nombreuses perturbations (suppressions de trains, changements du plan de transport, retards, actes de malveillance, etc.). Même si le taux de ponctualité a progressé de quelques points en 2019 (+3,7 points) sur l'ensemble de la ligne, depuis le début de l'année 2020, le taux de ponctualité ne se redresse pas et reste inférieur à 90 %.

Perspectives

Le 20 novembre 2019, la Présidente de la Région d'Île-de-France avait annoncé un plan d'urgence pour le Val d'Oise, dans lequel elle demande à l'Etat de s'assurer que SNCF Réseau, dont il a la tutelle, respecte ses engagements pour que le RER nouvelle génération (RER NG) arrive sur toutes les branches du RER D, et notamment du faisceau nord, d'ici 2021. Sur ce point, les délais ne seront pas tenus. La livraison de nouvelles rames sera déployée, en commençant par le sud de la ligne, entre fin 2021 et 2025. La commande de ce matériel RER NG a bien été faite par Île-de-France Mobilités auprès d'Alstom et Bombardier : 3,75 milliards pour réaliser 255 nouveaux RER (dont 125 rames pour le RER D ; le reste est pour le RER E).

Outre ce nouveau matériel, il devra être équipé d'un système de circulation et de supervision des trains automatisé, NEXTEO, nécessaire pour l'optimisation de la conduite. Il doit permettre une augmentation de l'offre et une amélioration de la ponctualité sur cette ligne en souffrance et dont la refonte de l'offre en 2018 n'a pas permis d'amélioration significative de la ponctualité. NEXTEO doit également équiper le RER B. Cependant, la livraison aura également du retard. La SNCF et la RATP ont reporté le projet d'appel d'offre pour NEXTEO. Les deux opérateurs ont été auditionnés début juillet par les administrateurs d'Île-de-France Mobilités. Ceux-ci, ainsi que Valérie Pécresse, ont exprimé leur colère et exigé que la SNCF reprenne ce projet au plus vite. Lors d'une nouvelle audition début novembre, la SNCF et la RATP se sont engagées à lancer l'appel d'offre fin 2020 pour une mise en service fin 2027 du système d'exploitation.

De plus, dans le cadre du projet d'arrêt de la ligne H à Pleyel, il est proposé d'intégrer dans le projet la réalisation d'une 4ème voie pour le RER D afin d'améliorer notamment la régularité de la ligne en constituant un SAS de régulation entre la partie nord de la ligne et la partie sud, en particulier avant l'insertion dans le tunnel commun avec le RER B, en synergie avec le programme Nexteo / ATS+ (pilotage et régulation automatique). Cette 4ème voie pourrait donc être fortement créatrice de valeur pour le RER D au regard des problématiques d'exploitation que rencontre aujourd'hui la ligne, en particulier vis-à-vis du tunnel B/D.

À horizon 2024-2030, le RER D permettra une correspondance avec les lignes 14, 15, 16 et 17, du nouveau métro automatique du Grand Paris Express, en gare de Saint-Denis Pleyel, depuis la station Saint-Denis Stade-de-France, via le franchissement urbain de Pleyel.

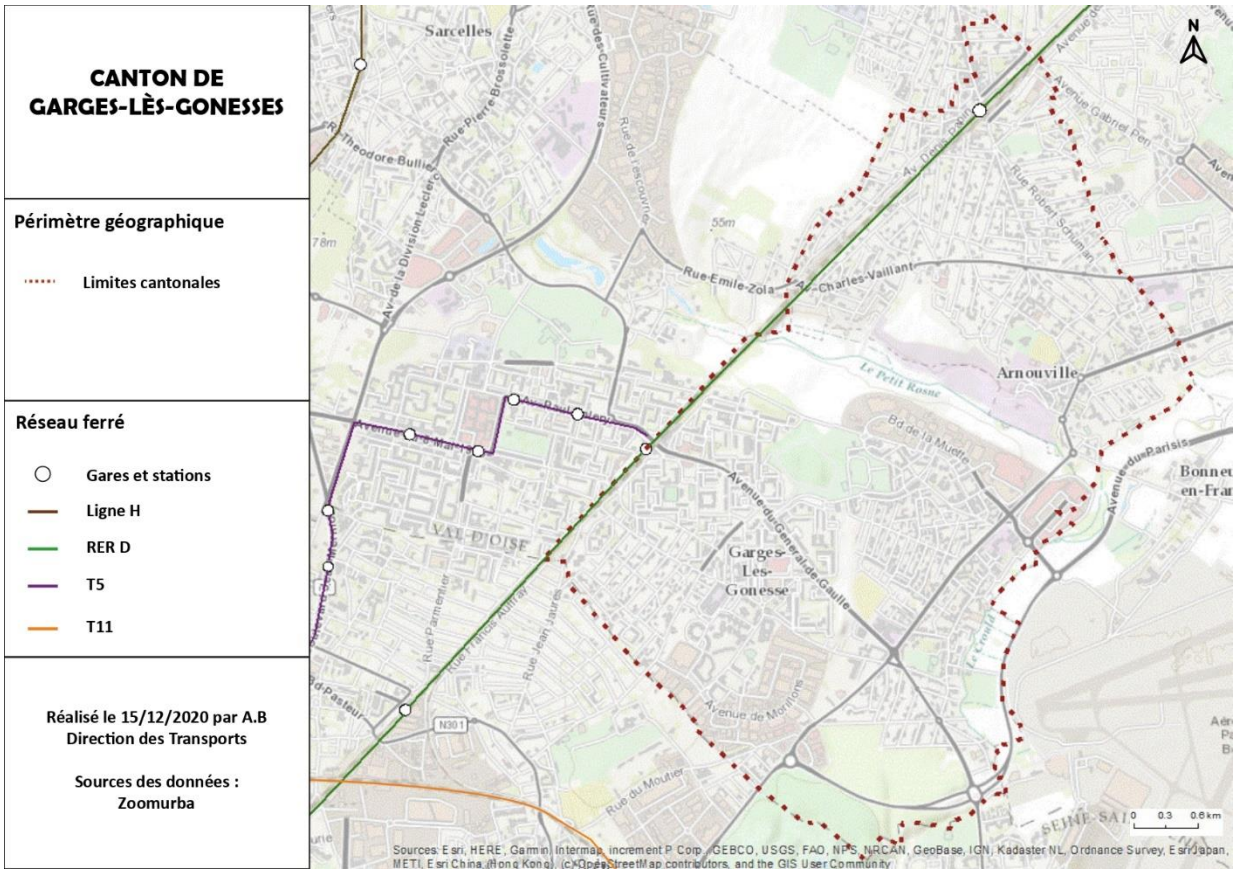

6.1.2 Réseau bus

Le Département a investi depuis de nombreuses années dans des réseaux de transport collectif routier à travers le réseau départemental « Busval d'Oise ». Il contribue ainsi au financement d'une trentaine de lignes régulières dans le cadre de conventions partenariales avec Île-de-France Mobilités. En 2020 le Département investit 7,6 M€ par an (valeur 2019) sur les réseaux dits « conventionnés ».

Par ailleurs, Île-de-France Mobilités a lancé un plan d'amélioration des réseaux de bus sur l'ensemble de la Région Île-de-France, baptisé « Grand Paris des bus » couvrant la période 2017-2020.
Le Département a souhaité s'inscrire pleinement dans la démarche et a adopté une délibération lors de l'Assemblée départementale du 24 février 2017, précisant les besoins de renfort d'offre sur les réseaux « conventionnés » et relayant les besoins d'amélioration sur les autres réseaux.

<u>Filéo (Kéolis Moblités Roissy)</u>

Ce réseau de transport à la demande fonctionne en direction de la plateforme aéroportuaire de Roissy.

Cette convention partenariale (en lien avec les contrats d'exploitation signés entre IDF Mobilités et l'opérateur) a été renouvelée le 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2023.
Ce renouvellement a permis de faire évoluer l'offre avec notamment des suppressions de doublons de desserte, l'adaptation des temps de parcours, l'organisation d'un hub de correspondance à Roissy.

Le Département finance ce réseau à hauteur de 272 K€ HT (valeur 2019) par an.

<u>Gonesse (Transdev)</u>

Ce réseau est composé de 8 lignes dont les lignes 20 (Villiers-le-Bel/Gonesse/Arnouville/Villepinte Parc International des Expositions) et 23 (Villiers-le-Bel/Gonesse/Arnouville/Aulnay-sous-Bois).

Autres lignes

La RATP est très présente sur le canton avec les lignes 133 (Sarcelles/Le Bourget RER), 168 (Saint-Denis Porte de Paris/Garges-Sarcelles RER), 250 (Fort d'Aubervilliers/Gonesse), 252 (Paris Porte de La Chapelle/Garges-Sarcelles RER), 255 (Paris Porte de Clignancourt/Garges), 269 (Garges-Sarcelles/Attainville), 270 (Garges-Sarcelles RER/Villiers-le-Bel RER), 368 (Sarcelles/Garges-Sarcelles RER).

Keolis assure une desserte avec 3 lignes : 11 (Goussainville/Saint-Denis) et 31 (Garges-Sarcelles RER/ Bonneuil-en-France) et 95-02 (Montmorency/Sarcelles-St-Brice/Roissy).

Renfort d'offre (Grand Paris des bus) :
La ligne noctilien 43 (Gare de l'Est/Gare de Sarcelles Saint-Brice) a été renforcée depuis le 22 mai 2017 : Renfort du lundi au vendredi, toute l'année, pour assurer 2 passages par heure et par sens et le weekend avec 3 passages par heure et par sens.

6.1.3 Schéma directeur d'accessibilité

Le 10 juillet 2015, le Conseil départemental a approuvé un programme pluriannuel de 6 ans pour la mise en accessibilité de points d'arrêt de bus sur son territoire. Sur l'ensemble du département, on recense 2068 points d'arrêts prioritaires (tous gestionnaires de voirie confondus) dont 853 sur routes départementales. À titre indicatif, le Département a programmé la mise en accessibilité d'environ 180 arrêts sur 6 ans (il s'agit d'une programmation estimative et non d'un objectif). Depuis 2015, il a consacré 2,44 M€ à la mise en accessibilité de 123 points d'arrêt (dont 406 K€ pour la réalisation de 15 points d'arrêt en 2020).

Depuis 2017, 3 points d'arrêt ont été mis en accessibilité sur la commune de Garges-lès-Gonesse pour un coût de 71 004 €.

6.1.4 Aides aux usagers

Forfait Améthyste

Le 1er avril 2013, les cartes Améthyste et Rubis ont disparu au profit du forfait Améthyste sur passe Navigo. Ce forfait de transport est à destination des personnes âgées sous conditions d'âge et de ressources et des adultes handicapés sous réserve d'éligibilité de leur allocation ou pension. Ce forfait est délivré également aux anciens combattants et bénéficiaires assimilés.

Chaque Département définit les zones couvertes et les critères d'éligibilité pour les forfaits dont il délivre les droits pour une durée d'un an. Le Département du Val d'Oise a défini les conditions d'éligibilité suivantes :

- personnes âgées de plus de 65 ans non imposables ;
- adultes handicapés titulaires d'une pension d'invalidité de 2ème ou 3ème catégories ou percevant une allocation adultes handicapés (AAH) délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales et titulaires d'une carte d'invalidité dont le taux d'invalidité est supérieur ou égal à 80 % ;
- anciens combattants, veuves de guerre, infirmières de guerre volontaires 39-45, anciens réfractaires au STO et anciens déportés et internés 39-45 de plus de 65 ans.

L'usager participe financièrement à l'octroi de son forfait.

Améthyste - Tarifs 2020			
Zonage proposé dans le Val d'Oise	**Tarif régional**	**Personnes âgées Personnes handicapées**	**Anciens combattants et bénéficiaires assimilés**
4/5	219,00 €	65 €	Gratuit
3/5	257,04 €	103 €	Abrogée
1/5	473,16 €	316 €	25 €

Au 30 novembre 2020, 11 212 valdoisiens bénéficiaient d'un forfait Améthyste :

- 1 304 anciens combattants et veuves de guerre,
- 2 689 adultes en situation de handicap,
- 6 830 personnes âgées de 65 ans et plus,
- 389 personnes "âgées/handicapées".

Les cantons d'Argenteuil, de Cergy, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel cumulent plus de 64% de bénéficiaires.

L'acquisition de ces forfaits sur la base du tarif régional représente un coût pour le Département estimé en 2020 à 3,2 M€ compensés par 1,2 M€ de participation des usagers et 300 000 € de participation d'Île-de-France Mobilités dans le cadre du dispositif d'aide aux anciens combattants et bénéficiaires assimilés.

Par ailleurs, par délibération du Conseil départemental n°6-11 du 19 juin 2020, le Département a voté le remboursement des usagers Améthyste titulaires d'un forfait valide durant :

- le mois de décembre 2019 en raison des mouvements de grèves de la SNCF et de la RATP ;
- les deux mois de confinement mis en place par le gouvernement du 17 mars au 11 mai 2020 en raison de la circulation active du virus covid-19.

Le montant des remboursements a été fixé selon le tarif acquitté par les usagers.

Au 31 octobre 2020, date butoir pour la réception des demandes, le Département a reçu 659 demandes dont 620 étaient éligibles à un remboursement et représentant un coût total de 20 209 €.

Abonnements scolaires

En Île-de-France, il existe 3 types de cartes de transports pour les scolaires :

- La carte Imagine R qui permet une utilisation illimitée de tous les transports en commun.
- La carte CSB qui permet d'effectuer un aller-retour unique quotidien entre le domicile et l'établissement scolaire (si la distance est au moins égale à 3 km) sur une ligne régulière de bus.
- La Carte Scol R pour les élèves bénéficiant d'une des lignes des circuits spéciaux scolaires (CSS), circuits mis en place par un organisateur local (commune, syndicat intercommunal) lorsqu'il n'existe pas de ligne régulière.

Île-de-France Mobilités (IDF Mobilités) fixe annuellement les tarifs pour chacune de ces cartes. Sur la base de ces tarifs régionaux chaque Département peut apporter une aide aux familles.

En 2020, par délibération n°6-06 du 29 mai 2020, le Département du Val d'Oise a acté la prise en charge intégrale de la hausse du tarif régional de la carte CSB et la redistribution aux familles valdoisiennes des économies générées par la nouvelle tarification régionale à 24 € de la carte Imagine R et Scol R pour les moins de 11 ans.

2020-2021	Tarifs IDF Mobilités	Aides CD 2020-21	Prix Familles
Imagine R			
Collégiens non boursiers	342 € (pas de changement)	192 € par élève (contre 167 € en 2019-20)	150 € (contre 175 € en 2019-20)
Collégiens boursiers inférieurs à 450 €	317 € (indexé sur la participation CDVO)	224 € par élève (contre 195 € en 2019-20)	93 € (contre 119 € en 2019-20)
Collégiens boursiers supérieurs ou égal à 450 €	292 € (indexé sur la participation CDVO)	256 € par élève (contre 223 € en 2019-2020)	36 € (contre 64 € en 2019-20)
Lycées Boursiers échelons 1 à 4	317 € (indexé sur la participation CDVO)	32 € par élève (contre 28 € en 2019-2020)	285 € (contre 286 € en 2019-20)
Lycées Boursiers échelons 5 à 6	292 € (indexé sur la participation CDVO)	64 € par élève (contre 56 € en 2019-2020)	228 € (contre 231 € en 2019-20)

Scol R			
Maternelle/Primaire en RPI*	24 € (contre 308,5 € en 2019/2020)	100 % du prix de la carte	Maintien de la gratuité
Maternelle/Primaire hors RPI*	24 € (contre 308,5 € en 2019/2020)	Par volonté d'équité entre élèves, l'économie réalisée ici est redistribuée sur les collégiens (Imagine R et carte Scol R)	24 € (contre 107 € en 2019-20)
Collégiens et lycéens	308,5 € pas de changement)	211,5 € par famille (contre 201,5 € en 2019-20)	97 € (contre 107 € en 2019-20)
CSB			
Maternelle, Primaire, Collégiens et lycéens	Entre 176 et 1 700 € (soit + 1,58% en moyenne)	+ 1,58% de prise en charge supplémentaire soit par famille entre 72,10 € et 1621,30 €	107 € (tarif identique à 2019-20)

** RPI : regroupement pédagogique intercommunal*

Le coût estimé pour l'année scolaire 2020-2021 pour le Département est de 3,9 M€.

Pour l'année scolaire 2019-2020, 23 308 élèves ont bénéficié des aides du Département :
- Imagine R : 13 120 élèves (11 069 collégiens dont 798 boursiers et 2 051 lycéens boursiers)
- Scol R : 4 019 élèves (dont 1 172 maternelles/primaires, 2 004 collégiens, 843 lycéens)
- CSB : 6 169 élèves (37 primaires, 4 198 collégiens et 1 933 lycéens).

PAM 95

Île-de-France Mobilités a délégué aux départements franciliens le dispositif de transport pour les personnes en situation de handicap PAM (Pour Aider à la Mobilité).

Le PAM95 assure deux types de dessertes : le transport dit citoyen (travail en milieu ordinaire, démarches administratives, loisirs…) et le transport à destination des établissements et services médico-sociaux de compétence départementale dits ESMS.

En octobre 2020, on compte 1 827 usagers valdoisiens inscrits à ce service.

En 2020, le service a été fortement impacté par la crise sanitaire : - 99 % d'activité en avril, - 94 % en mai. Une reprise s'est amorcée depuis mais avec toujours -20 à -30 % comparé à l'année 2019.
En 2019, on comptabilisait plus de 100 000 courses dont 70 000 pour les ESMS, en 2020 à fin novembre un peu moins de 55 000 courses ont été réalisées.

Le Département consacre un budget d'environ 5 M€ annuellement à ce dispositif. La Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités apporte une participation d'1/3 chacun (recettes usagers déduite).
Le Département perçoit près de 600 000 € de recettes usagers.

6.2 Grands projets

6.2.1 Réseau ferroviaire

La ligne 17 du métro Grand Paris

La ligne 17 reliera 9 gares entre Saint-Denis Pleyel et le Mesnil-Amelot en moins de 25 minutes. Elle accompagne le développement des pôles économiques sur l'axe de l'autoroute A1 (Pleyel/La Plaine-Saint-Denis, aéroports du Bourget et Roissy, Parc International des Expositions (PIEX) et le développement du Triangle de Gonesse).

La ligne 17 est une section de 27 km. Elle se partage en deux tronçons : la ligne 17 Sud (tronçon commun avec la ligne 16) longue de 6 km entre Saint-Denis Pleyel et Le Bourget-RER et d'autre part, la ligne 17 Nord qui prolonge le tracé sur 20,5 km (dont 5,5 km en aérien) jusqu'au Mesnil-Amelot. 40 à 50 millions de voyageurs sont attendus annuellement et 130 000 à 160 000 voyageurs les jours de salons.

Calendrier prévu de réalisation

- En 2018, le gouvernement a modifié le calendrier de réalisation de l'ensemble du réseau et fixé à la Société du Grand Paris (SGP), maître d'ouvrage, un nouveau coût d'objectif à 35 Md€ maximum. Les conséquences de cet arbitrage pour la ligne 17 est une desserte de l'aéroport de Roissy en 2030, avec une première mise en service en 2027 au Triangle de Gonesse, alors que le calendrier acté en 2015 prévoyait lui une mise en service à l'aéroport dès 2024.

- Depuis cette décision du gouvernement, l'ensemble des élus du Val d'Oise, de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne ont exprimé à plusieurs reprises leur demande d'une mise en service au plus tôt au PIEX de Villepinte pour assurer la connexion avec le RER B. C'est bien l'objectif du Directoire de la SGP qui met tout en œuvre pour une mise en service au PIEX en 2028 et non 2030.

Où en est-on ?

Le tronçon « ligne 17 nord » a fait l'objet d'un premier lot de génie civil qui concerne d'une part les travaux sur Bourget Aéroport (le tunnelier « Florence » a commencé de creuser fin 2020) et d'autre part les travaux jusqu'à la gare du Triangle Gonesse.

Plusieurs évènements affectent l'avancement de la ligne 17 nord

Alors qu'il n'y avait aucune marge, l'épidémie de covid a définitivement mis fin à la possibilité d'une mise en service de la ligne 17 au Bourget aéroport pour les JO 2024 (cela vaut également pour la ligne 16 qui ne sera pas mise en service, seule la ligne 14 sera livrée à Saint-Denis Pleyel en 2024).

Par jugement du tribunal administratif de Montreuil le 15 novembre 2019, les travaux de la ligne 17 ont été suspendus (à l'exception de la partie Bourget Aéroport) suite à un recours contre l'autorisation environnementale déposé par plusieurs associations de défense de l'environnement et contre l'urbanisation du Triangle de Gonesse. La SGP a fait appel de cette décision ; la cour d'appel de Versailles vient de rendre son jugement fin novembre 2020 : elle estime que le TA de Montreuil n'était pas compétent, s'agissant d'une ligne JO, et renvoie au tribunal de Paris. Ce jugement permet d'annuler la suspension des travaux mais c'est un jugement sur la forme et non sur le fond ; les travaux peuvent donc reprendre mais il faudra attendre une nouvelle audience du TA de Paris.

Suite à la décision d'abandonner le projet Europacity, le Gouvernement a confié à Francis Rol-Tanguy une mission dont le rapport propose plusieurs scénarios d'urbanisation du site du triangle de Gonesse, qui ne tranchent pas la question du devenir de la gare. Toutefois il faut rappeler que la gare est inscrite dans la loi et qu'il s'agit d'un site stratégique pour répondre aux fragilités du territoire de l'est du Val d'Oise et aux besoins de la Région Île-de-France.

L'autre point d'incertitude concerne la réalisation du terminal T4, et donc la future gare du T4. Des discussions sont en cours entre la SGP et ADP pour prévoir des mesures conservatoires.

Enfin, le Département, dans sa contribution du 30 novembre 2020 au préfet du Val d'Oise suite au rapport de F. Rol-Tanguy, attend des engagements clairs de l'Etat sur plusieurs projets et en particulier, d'envisager en lien avec la SGP, l'idée évoquée d'une ligne 17 bis du Mesnil-Amelot à Villiers-Le-Bel. Toutefois, cette idée ne doit pas entraver l'objectif principal de voir les travaux de la ligne 17 avancer dans un calendrier acceptable, et notamment ceux de la Gare du triangle de Gonesse livrée en 2027-2028.

Le CDG Express

Ce projet de liaison ferroviaire reliant la gare de l'Est et l'aéroport Charles-de-Gaulle (CDG) doit offrir une desserte directe et un temps de parcours de 20 min, avec 4 trains par heure, dans chaque sens et une exploitation de 5h00 à minuit toute l'année.

Il empruntera 32 kilomètres de voies entre la gare de l'Est et CDG dont 8 kilomètres de voies nouvelles entre Mitry-Mory et Paris-CDG et au droit de la gare de l'Est.

L'État est l'autorité organisatrice du projet CDG Express. Aéroports de Paris (ADP), SNCF Réseau et la Caisse des Dépôts sont actionnaires de la société de projet qui réalisera et financera le projet, avec un prêt de l'Etat de 1,7 Md€ à un taux très bas. L'exploitant désigné par l'Etat après une mise en concurrence est "Hello France", groupement de RATP Dev et Keolis, filiales respectives de la RATP et de la SNCF.

Le Conseil départemental avait apporté un soutien de principe au projet à l'occasion de l'enquête publique, dans une délibération de juillet 2016, assorti de réserves quant à l'impact en phases travaux et exploitation (en situation perturbée) sur les lignes du quotidien (en particulier RER B et Transilien H et K).

Par délibération du 30 novembre 2018, l'Assemblée départementale s'est prononcée à l'unanimité contre le projet, à la fois en raison du manque de garanties quant à la neutralité du projet sur la qualité de service des lignes du quotidien mais aussi, face aux décisions du gouvernement jugées arbitraires (report du calendrier de la ligne 17 notamment pour des raisons financières alors que le gouvernement concédait un prêt d'1,7 Md€ pour financer CDG Express).

Par la suite, face aux inquiétudes et aux désaccords exprimés par de nombreux élus, le préfet de Région a mené en 2019 une concertation avec les parties prenantes afin d'établir des scénarios de programmation des travaux sur l'axe Nord, en raison de l'ampleur de travaux inédite à l'horizon 2024.

Ce travail a permis de conclure que les projets de régénération essentiels à la fiabilisation du réseau ne pourront être réalisés avant 2024. De plus, le volume d'interruptions programmé n'était pas acceptable pour les voyageurs.

Au regard de ces conclusions, le Gouvernement a décidé de reporter la mise en service du Charles-de-Gaulle Express à fin 2025. Depuis, le Préfet préside un comité de suivi des travaux sur le faisceau nord, intégrant l'ensemble des parties prenantes et auquel le Département participe.

En novembre 2020, la justice met un coup d'arrêt au projet CDG Express. L'arrêté interpréfectoral autorisant les travaux du projet a partiellement été annulé en raison du caractère non essentiel de la mise en œuvre de l'infrastructure. En effet, la chute du trafic aérien et le report de la mise en service du projet après les Jeux Olympiques rendent caducs les arguments en faveur d'une réalisation impérative.

Le projet du CDG Express comprend un ensemble d'opérations de régénération et de modernisation sur les lignes de RER B et D (adaptation des voies pour l'accueil du matériel roulant et NEXTEO, travaux de régénération des voies, caténaires…). Les projets étant complètement imbriqués, la décision du tribunal administratif de Montreuil, entraine à la fois la suspension des travaux du CDG Express et ceux liés aux transports du quotidien (RER B et D), financés en partie par CDG Express. Le volume d'opération impacté est de 537 M€. SNCF Réseau estime que sans sursis et sans reprise des travaux en janvier, toute la programmation devra être revue.

Valérie Pécresse souhaite privilégier une solution administrative, afin que la décision du TA de Montreuil n'implique pas les travaux du quotidien et refuse une « désimbrication » des projets qui nécessiterait un investissement de plus de 500 M€.

Le Comité de suivi de l'Axe Nord doit se réunir en janvier, pour évaluer les différents scénarios possibles.

La ligne nouvelle Roissy-Picardie

Ce projet sous maîtrise d'ouvrage de SNCF RESEAU, très attendu par la Région Hauts-de-France, vise à créer une liaison ferroviaire de raccordement entre la gare de Survilliers-Fosses sur la ligne Paris-Creil et la ligne à grande vitesse d'interconnexion vers l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle. Un double service TGV-TER sera mis en place afin de répondre aux besoins de déplacements de longue distance et du quotidien. La gare de Survilliers-Fosses sera desservie uniquement par les TER à raison de deux par heure durant les heures de pointe et un par heure le reste de la journée. L'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle sera accessible en 7 minutes.

En 2028, 3,4 millions de voyageurs par an (12 000 voyageurs par jour) sont attendus dont les 2/3 pour les transports du quotidien. Un tiers de ces derniers sont des Valdoisiens.
Le premier semestre 2017, un protocole relatif au financement des travaux de réalisation du projet a été signé par l'État, la Région Hauts-de-France, les départements et neuf autres collectivités de l'Oise et de la Somme. Cette convention n'intègre pas le financement de la passerelle de desserte permettant la liaison entre les nouveaux quais et le RER D en gare de Survilliers-Fosses. Son coût est estimé à 13 M€ (coût économique 2011).

En 2019, le projet est retenu par le Gouvernement dans le cadre de la programmation des investissements prioritaires du rapport annexé au projet de Loi d'orientation des mobilités.
Le Président de la République a annoncé une mise en service en 2025 avec un début des travaux avant la fin du quinquennat. L'impact de cette accélération de calendrier sur le plan de travaux du faisceau Nord est en cours d'étude par la SNCF.

Une phase de concertation a eu lieu entre le 2 décembre 2019 et le 18 février 2020. Les collectivités locales de l'est du Val d'Oise se sont prononcées contre ce projet ainsi que le Département, par délibération du 17 janvier 2020. Les principaux motifs sont la demande d'un tracé mieux adapté aux besoins des déplacements des Oisiens et des Valdoisiens ainsi que les inquiétudes sur l'impact de ce projet sur les territoires traversés (coupures liées à la section voie nouvelle) et sur l'ensemble des transports qui empruntent l'axe nord.

Le 28 août 2020, la décision ministérielle valide le projet à présenter à la phase d'enquête d'utilité publique et définit un schéma de réalisation en deux phases. La prochaine étape est l'enquête publique prévue début 2021.

Le projet de liaison Roissy-Picardie s'insère dans un planning de travaux très contraint sur l'axe nord, comprenant le projet CDG Express et les travaux de régénération et de modernisation des lignes du quotidien (RER B et D). Les travaux de CDG Express sont suspendus suite à un jugement du tribunal administratif de Montreuil le 9 novembre. Cette décision de justice a également pour conséquence l'arrêt des travaux nécessaires aux RER B et D et pourrait remettre en cause toute la programmation de l'axe nord. En cas de reprogrammation, le Val d'Oise devra être vigilant sur la priorité des chantiers liés aux transports du quotidien (RER D et B).

Une convention de financement des études détaillées a été signée pour un montant de 12,5 M€ financé à parité par la Région Hauts-de-France et l'État. Deux installations restaient à financer lors du comité de décembre 2020 : la passerelle de Survilliers (13 M€) et l'Eco-pont en forêt de Chantilly (4 M€). Franck Dhersin, le vice-président du Conseil régional des Hauts-de-France aux Transports a annoncé un co-financement de la Passerelle de Survilliers à parts égales avec l'État.

Le Comité de pilotage du 17 novembre demande qu'un financement européen soit recherché dans le cadre des prochains appels du MIE (Mécanisme d'interconnexion pour l'Europe) sur la période 2021 - 2027. Le comité s'est également fixé l'objectif de finaliser une convention de financement des travaux d'ici fin 2021.

La création de trois nouvelles lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) suite à l'abandon du barreau RER de Gonesse

Le projet de barreau ferré de Gonesse devait desservir le Triangle de Gonesse depuis la gare de Villiers-le-Bel - Arnouville - Gonesse par le prolongement de 4 trains du RER D par heure de pointe avec comme terminus la gare du Parc des expositions de Villepinte (RER B).
Son schéma de principe avait été acté par le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités (IDF Mobilités), et non approuvé, en juillet 2013. En effet, sa rentabilité socio-économique était très largement négative, pour un coût d'investissement d'environ 300 M€.

Après des années d'atermoiement sur ce dossier, en juillet 2019, l'Etat, le Conseil régional et Île-de-France Mobilités, en accord avec le Conseil départemental du Val d'Oise et de la plupart des élus de l'est du Val d'Oise, ont convenu de l'abandon du projet au profit d'un projet de trois lignes de Transport en commun en site propre (TCSP). Puis, le Département du Val d'Oise a accepté la maitrise d'ouvrage (déléguée par Île-de-France Mobilités) des études de faisabilité et de la concertation pour ces trois lignes de TCSP visant à relier les villes de l'est du Val d'Oise aux pôles d'emplois du Grand Roissy.

Le 20 novembre 2019, la Présidente de la Région Île-de-France a annoncé un plan d'urgence pour le Val d'Oise dans lequel elle rappelle que « *Île-de-France Mobilités a mis la priorité sur les 3 tronçons de bus en site sur les secteurs de Goussainville, Garges-lès-Gonesse et Aulnay dont les études viennent d'être financées par la Région Île-de-France* ». Elle confirme sa volonté de bus en site propre performant sur le secteur du Val d'Oise, pour faciliter et renforcer l'accès aux lignes RER et à la plate-forme aéroportuaire de Roissy.

Les études de faisabilité ont débuté en janvier 2020 pour une durée d'un an. Elles portent sur trois axes identifiés par les collectivités et par Île-de-France Mobilités (dans le cadre d'études sectorielles réalisées en 2013 et 2017) :

- Garges-Sarcelles (RER) – Roissypôle *via* le Triangle de Gonesse et Villepinte ;
- Villiers-le-Bel – Roissypôle *via* Garges-lès-Gonesse, Gonesse, le Triangle de Gonesse et Villepinte ;
- Goussainville – Parc des expositions de Villepinte.

Ces études sont menées en partenariat étroit avec les collectivités locales concernées. Les partenaires financeurs des études (évaluées à 1 million d'euros) sont : la Région Île-de-France (490 000 €), l'Etat (210 000 €), le Département du Val d'Oise (200 000 € + avance de la TVA), la CA Roissy Pays-de-France (100 000 €). Elles permettront de définir les tracés, les aménagements ainsi que les coûts de réalisation pour les trois lignes.

La concertation sur le projet est prévue au second semestre 2021, après les élections. Le projet pourrait être déclaré d'utilité publique en 2022.
La mise en service des trois lignes de bus est programmée pour 2024/2025.

6.2.2 Réseau tramway et tram-train

Prolongement du tramway T5

Le plan d'urgence pour le Val d'Oise annoncé par la Région Île-de-France en novembre 2019 prévoit les études du prolongement du tramway T5 de Garges-lès-Gonesse vers l'Est. Ce projet doit permettre de relier les pôles de vie de la commune aux pôles d'emploi du Bourget (en plein développement) et de l'Aéroport Paris Charles-de-Gaulle. Ces études porteront plutôt sur un prolongement via un Transport en commun en site propre (TCSP), en articulation avec les études des trois lignes de TCSP du Grand Roissy pilotées par le Département ainsi que les études de deux TCSP reliant le pôle gare de Garges-Sarcelles, la gare de Saint-Denis-Université et la gare de Stains – La Cerisaie menées par Plaine Commune.

6.2.3 Réseau bus

Mise en concurrence des réseaux de bassin

Lors d'un conseil extraordinaire du 26 janvier 2017, IDF Mobilités a validé le lancement du processus de mise en concurrence de réseaux de bus en grande couronne à horizon 2021. Dans ce cadre, une réunion a eu lieu le 12 juillet 2018 au Conseil départemental du Val d'Oise réunissant les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et IDF Mobilités afin d'échanger sur les modalités de cette mise en concurrence. Ont été notamment présentées les premières esquisses des périmètres des réseaux de bassin, le nouveau découpage devant permettre une mise en cohérence des contrats avec les opérateurs avec la nouvelle carte intercommunale et les bassins de vie.

Cf. Annexe 4 cartes des futurs bassins.

Le canton sera concerné par un bassin unique couvrant l'agglomération Roissy Pays-de-France, le bassin n°7.

La mise en place des nouvelles délégations de service public (DSP), a pris du retard et ne sera pas effective le 1er janvier 2021. Afin de réaliser la jointure avec les nouvelles DSP et les contrats actuels (se terminant le 31 décembre 2020), IDF Mobilités a proposé une prolongation de 3 ans de ces derniers. L'avenant permettra une continuité de service public et un arrêt automatique des anciens contrats à la

prise d'effet des prochaines concessions. La date prévisionnelle de démarrage de la procédure de mise en concurrence du bassin n°7 est envisagée pour le 1er semestre 2021.

6.2.4 Nouvelles mobilités

Plan vélo du Val d'Oise

Le nombre de déplacements à vélo a augmenté de 30 % entre 2010 et 2018 en Île-de-France. Après un investissement important pour le vélo loisirs, les élus du Département ont adopté, le 20 décembre 2019, le Plan vélo du Val d'Oise pour poursuivre cette dynamique en encourageant les déplacements du quotidien.

Il s'articule autour de 4 objectifs :
- mailler le département d'itinéraires cyclables ;
- développer des services à destination des cyclistes (stationnement, ateliers de réparation, …) ;
- développer la pratique du vélo des agents du Département ;
- promouvoir l'usage du vélo comme moyen de transport du quotidien.

Pour la mise en œuvre du Plan vélo, le Département agira de trois manières :
- en tant que maître d'ouvrage sur son réseau de voiries départementales et dans les collèges ;
- en tant que partenaire financier : une subvention à hauteur de 20 % pouvant être apportée aux projets d'investissement des communes et intercommunalités dans le cadre du dispositif d'aide aux communes ;
- en tant que facilitateur : l'objectif du plan vélo étant d'assurer la complémentarité entre les projets des territoires, entre différents maîtres d'ouvrage et gestionnaires de voirie.

Le premier programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage du Département a été approuvé par le Conseil départemental du 29 mai 2020. Déclinant les 4 objectifs du plan vélo, il prévoit notamment la réalisation d'aménagements cyclables pour un montant de plus de 17 M€ entre 2020-2022 et permet de solliciter des subventions au titre du plan vélo régional.

Ce programme d'actions a d'ores et déjà permis de solliciter des subventions au titre du plan vélo régional pour 6 projets de réalisation d'itinéraires cyclables, et d'engager des premiers travaux, notamment sur les axes suivants :
- RD10 entre Villiers-le-Bel et Bouqueval : aménagement d'un itinéraire cyclable entre le giratoire d'accès à la décharge de la Routière de l'Est Parisien et le giratoire de la déviation de la RD370 ;
- Parmain : création d'une liaison cyclable de l'allée des peupliers au collège Les Coutures ;
- RD 14 entre Pierrelaye et Saint-Ouen-l'Aumône : création d'une piste cyclable entre la sortie de Pierrelaye et le nouveau quartier de "Liesse II" à Saint-Ouen-l'Aumône.

Parallèlement à ces premières réalisations, le Département mène des études pour poursuivre le développement du maillage cyclable du Val d'Oise. Le plan vélo identifie notamment plusieurs grandes liaisons entre les pôles majeurs du département. Une étude sur ces liaisons a été initiée, en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes (collectivités, associations) pour définir les itinéraires les plus adaptés. Les services du Département lancent également une étude sur le secteur de la gare d'Ermont-Eaubonne, ainsi que sur la RD909 et l'axe perpendiculaire qui est la RD928, visant à améliorer les conditions de circulation, non seulement des vélos, mais aussi des trottinettes et « gyropodes » qui se rabattent quotidiennement sur le pôle gare en heures de pointe.

En tant que financeur, pour favoriser la cyclabilité du territoire valdoisien, le Département a également attribué des subventions, dans le cadre des aides aux communes, à quatre projets en faveur du vélo (aménagement d'itinéraires cyclables et mise en place de jalonnement). Ces projets ont été déposés par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la Communauté d'agglomération du Val Parisis.

Enfin, afin d'encourager la pratique du vélo pour les agents du Département (objectif 3 du Plan vélo), un pool de Vélo à assistance électrique (VAE) est en cours d'installation. Les vélos pourront être utilisés pour les déplacements professionnels des agents mais également pour leurs déplacements domicile-travail afin de tester ce moyen de déplacement (et encourager ainsi un possible report modal de la voiture vers le vélo pour des distances inférieures à 10 km). Des arceaux vélos ont également été installés sur le site du Campus.

Pistes cyclables temporaires

La crise de la Covid-19 a eu des conséquences sur le développement de la pratique du vélo du quotidien. L'État et les collectivités ont choisi de faciliter la pratique du cyclisme afin de permettre aux citoyens de respecter les mesures de distanciation sociale. Cette démarche est centrée sur la mise en place d'un réseau cohérent de voies cyclables temporaires et modulables.

Dans le cadre du déconfinement, sous l'égide du préfet de Région et de la Région Île-de-France, le Département a travaillé sur l'aménagement d'itinéraires cyclables provisoires. Le Département a réalisé près de 4 km en aménagements temporaires sur la RD14 entre Saint-Ouen-l'Aumône et Pontoise. Ces aménagements se connectent au réseau existant et aux itinéraires provisoires réalisés par la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. L'objectif est de favoriser le report modal en facilitant les déplacements à vélo.

Des campagnes de comptage et enquêtes de circulation ont été menées afin de réaliser un bilan qualitatif et quantitatif du fonctionnement de ces aménagements et de déterminer les conditions de pérennisation. La réalisation de ces itinéraires provisoires a permis de tester l'opportunité d'un aménagement définitif, et participe ainsi au Plan vélo.

Un Comité de pilotage à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise ayant pour objet la réalisation d'aménagements permanents est en cours de mise en place.

RER vélo

Le Département participe également au projet de RER Vélo, piloté par la Région Île-de-France. Ce projet est une initiative lancée par les associations du Collectif Vélo Île-de-France. Il consiste en la réalisation d'un réseau cyclable à haut niveau de service, pour répondre aux enjeux de saturation des routes et transports en commun en Île-de-France. 650 km de pistes cyclables ont vocation à être aménagées selon un cahier des charges co-construit avec les associations du Collectif Vélo IDF. Une première phase est prévu d'ici 2025, puis une seconde avec pour horizon 2030.

Le Val d'Oise est concerné par deux itinéraires de phase 1 :

- A1 entre Paris – La Défense – Cergy-Pontoise (via les Yvelines) ;
- D1 entre Paris – Saint-Denis – Sarcelles – Le Mesnil-Aubry.

La Région Île-de-France soutient et financera ces projets qui resteront sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités en charge des voiries concernées par les trajets identifiés.
Des réunions réunissant les maîtres d'ouvrages concernés par les axes identifiés seront organisées par la Région Île-de-France courant 2021.

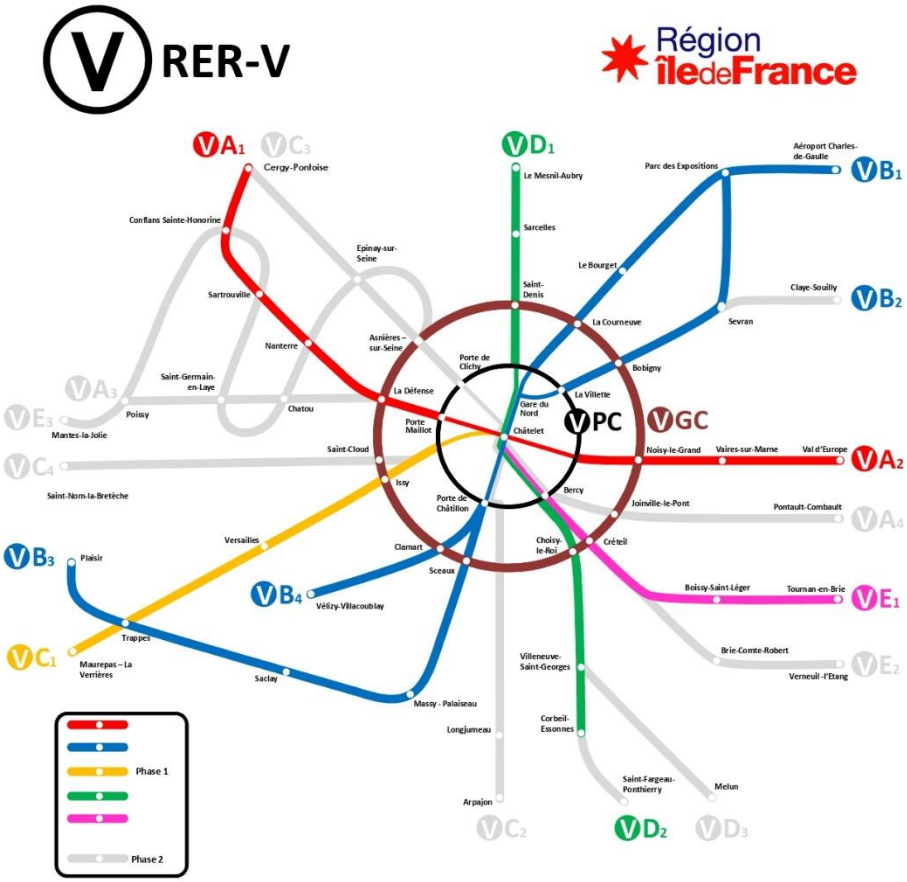

Le réseau du RER vélo. Source – Collectif Vélo Île-de-France

7- EDUCATION

7.1 Maternelles et élémentaires

Ecole primaire : 1 groupe scolaire qui regroupe maternelle et élémentaire avec une seule direction

Communes	Nombre d'écoles mater-nelles	Nombre d'élèves en maternelle 2019-2020	Nombre écoles élémen-taires	Nombre d'élèves du CP au CM2 2019-2020	Nombre d'écoles primaires	Nombre de collèges	Nombre de collégiens
Arnouville	4	731	4	1102	0	1	615
Garges-lès-Gonesse	11	1799	10	2562	6	4	2 608

Source : DSDEN 95 / Service des statistiques et de la prospective, année scolaire 2019-2020

7.2 Collèges

Communes	Collèges	Effectifs Collèges 2020/2021	Evolution du nb d'élèves depuis 2017	Nb demi-pension-naires 2020/2021	Evolution du nb de demi-pension-naires depuis 2017	DDF 2021 notifiée	Année de raccorde-ment à la fibre
Arnouville	Jean-Moulin	615	+ 3,19 %	280	- 13,31 %	68 168,50 €	2016
Garges-lès-Gonesse	Paul-Eluard	642	+ 6,64 %	68	- 18,07 %	105 889,50 €	2016
Garges-lès-Gonesse	Henri-Matisse	610	+ 10,50 %	110	- 16,03 %	74 652,50 €	2016
Garges-lès-Gonesse	Pablo-Picasso	637	- 3,04 %	85	- 34,62 %	99 874,50 €	2016
Garges-lès-Gonesse	Henri-Wallon	719	+ 5,42 %	195	+ 14,71 %	92 307,50 €	2016

7.3 Actions éducatives

Actions éducatives sur l'année scolaire 2019/2020 :

Communes	Collège	Intitulé de l'action	Direction pilote	Niveau scolaire	Nombre d'élèves
Arnouville	Jean-Moulin	**Appels à Projets** Appel à projet Art et culture **:** Projet « De la représentation artistique à la société : projet d'écriture créative bilingue »	DEC	4e et 3e	52
		Projet « Un lieu pour l'art, de l'art pour un lieu »	DEC	6e et 3e	30
		Appel à projet Prévention et Citoyenneté **:** Projet « Avec la laïcité, je m'exprime »	DEC	Tout niveau	46

		Vacances apprenantes – Ecole ouverte **Semaine Summer camp du CDFAS - Stage « la tête et les jambes » :** 2 Coachings (4 demi-journées) 2 demi-journées de soutien scolaire 5 journées de soutien sportif	DEC/DAC DEC	4e et 3e	10
		Lien collégiens – monde professionnel Pack Collèges-Entreprises	DEC	3e	27
		Bourse de stage collégiens en entreprise	DEC	3e	2
		Sciences et nouvelles technologies Sciences et industrie au féminin – Elles bougent	DJPS/DEC	4e et 3e	30
Garges-lès-Gonesse	Paul-Eluard	**Appels à Projets** <u>Appel à projet Art et culture</u> **:** Projet « Contes du monde et parentalité »	DEC	6e	50
		Projet « Mon smartphone et moi.»		5e et 4e	71
		Lien collégiens – monde professionnel Pack Collèges-Entreprises	DEC	3e	12
		Bourse de stage collégiens en entreprise	DEC	3e	2
		Sciences et nouvelles technologies Sciences et industrie au féminin – Elles bougent	DJPS/DEC	3e	30
Garges-lès-Gonesse	Henri-Matisse	**Appels à Projets** <u>Appel à projet Prévention et Citoyenneté</u> **:** Projet « Sensibilisation aux usages des écrans sous forme de spectacle-débat»	DEC	5e	156
		Climat scolaire Théâtre interactif : prévention du harcèlement	DEC	5e	150
Garges-lès-Gonesse	Pablo-Picasso	**Appels à Projets** <u>Appel à projet Les valeurs de l'Olympisme</u> **:** Projet « Je, jeux et différences »	DEC	6e, ULIS 6e SEGPA	150
		<u>Appel à projet Art et culture</u> **:** Projet « Comédie Musicale »	DEC	Tout niveau	640
		<u>Appel à projet Prévention et Citoyenneté</u> **:** Projet « Picasso se met au vert »	DEC	Tout niveau	640
		Prévention du décrochage scolaire Accompagnements personnalisés d'élèves	DEC	4e et 3e	8 élèves dont 5 suite au confinement

		Vacances apprenantes – Ecole ouverte **Semaine Summer camp du CDFAS - Stage « la tête et les jambes » :** 2 demi-journées d'ateliers artistiques 3 demi-journées de soutien scolaire 5 journées de soutien sportif	DEC/DAC	6e à la 4e	8
		Climat scolaire Silence on lit ! Théâtre interactif : prévention du harcèlement	DEC DEC	4e et 4e SEGPA	165
		Culture* Art contemporain dans un monument historique - Abbaye de Maubuisson	DAC	4e et 3e	27
		Lien collégiens – monde professionnel Pack Collèges-Entreprises : x 2	DEC	3e et 3e SEGPA	42
		Enseignement supérieur A la découverte de Sciences-Po Saint-Germain en Laye	DEC	3e	15
		Sciences et nouvelles technologies Ateliers découverte du codage et du FabLab - LABBOITE	DEC	6e	27
		Sciences et industrie au féminin – Elles bougent	DJPS	3e	25
Garges-lès-Gonesse	Henri-Wallon	**Appels à Projets** Appel à projet Art et culture **:** Projet « Oral, Développer les pratiques d'un Art vivant. »	DEC	6e SEGPA 5e SEGPA 4e SEGPA 3e SEGPA	70
		Projet « Ombre et Lumière, Atelier Théâtre en UPE2A	DEC	Tout niveau	35
		Climat scolaire Silence on lit !	DEC		
		Théâtre interactif : prévention des violences sexistes	DJPS/DEC	5e et 5e SEGPA	182
		Lien collégiens – monde professionnel Bourse de stage collégiens en entreprise	DEC	3e	1 élève

7.4 Lycées

Communes	Lycées	Nombre d'élèves 2019-2020
Garges-lès-Gonesse	Virginia Henderson	581
Garges-lès-Gonesse	Simone de Beauvoir	1005
Garges-lès-Gonesse	Arthur Rimbaud	772

Source : DSDEN 95 / Service des statistiques et de la prospective, année scolaire 2019-2020

7.5 Enseignement supérieur

Néant.

8 - CULTURE – LOISIRS

Les habitants de ce canton, entièrement inscrit dans la Communauté d'agglomération Roissy-Pays de France (CARPF), ont un accès facilité à une offre culturelle et de pratiques artistiques diversifiées et de qualité : cinéma, spectacles, enseignements artistiques, lecture publique, projets artistiques, etc.

La richesse des projets, en termes d'exigence, de variété des contenus, de durée, de nombre et d'expertise des personnels des structures qui les mettent en œuvre, est souvent permise grâce au soutien conjoint de la Commune, du Département, de la Région et de l'Etat et, de plus en plus fréquemment, de l'intercommunalité. C'est le cas, pour le Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP) et du très prochain Pôle culturel de Garges-lès-Gonesse. Ces soutiens permettent notamment aux habitants du canton et au-delà de bénéficier de la présence d'équipes artistiques sur la durée avec qui mener des projets au long cours (créations, actions culturelles, formation des amateurs, etc.).

Dans le Val d'Oise, cette richesse prend aussi appui sur des réseaux départementaux de mutualisation des compétences et des coûts notamment dans le domaine de la lecture publique (Bibliothèque départementale), des musiques actuelles (COMBO 95), du cinéma (Ecrans VO – Image par Image), du spectacle vivant (Pôle Itinérant en Val d'Oise - nouvelle appellation du Festival théâtral du Val d'Oise, Escales danse, CirquEvolution, Premières Rencontres – Festival de la Petite Enfance, Imago – Festival Art et Handicap, de l'enseignement artistique ("En scène" et plan de formation en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale CNFPT) et de l'éducation artistique et culturelle (Ecrans VO - Collèges au cinéma, "999, L'envers du décor" - dispositif de musiques actuelles dans les collèges). Un parcours de cinéma itinérant est en cours de réflexion, porté par Ecrans VO en collaboration avec la CARPF.

Les deux communes sont signataires du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) 2017-2019, reconduit en 20/21.

Dans le cadre du Protocole d'accord qu'il a signé avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France (DRAC IDF), le Département en collaboration avec les communes intéressées soutient une équipe musicale pour de la diffusion et des actions culturelles (ARCAL, compagnie nationale de théâtre lyrique et musical, à Garges-lès-Gonesse).

L'ensemble des structures culturelles et, en conséquence, les associations artistiques, éducatives, sociales, les techniciens indépendants qu'elles sollicitent ou emploient, pâtissent durement de la crise sanitaire. Elles ont pourtant su être au rendez-vous pour la mise en place des consignes sanitaires et s'adapter aux horaires de la période de couvre-feu. Les reports de projets (diffusions, actions culturelles, etc.) prévus à l'automne, en raison de la première période de confinement, ayant fait l'objet de nouveaux reports ou annulations, il est difficile d'en évaluer les conséquences à ce jour. Il en est de même pour les conséquences sur les ressources propres (billetterie, ventes, etc.). Le bilan ne pourra être réalisé qu'en 2021. Dans ce contexte, le Département a voté un fonds de soutien exceptionnel qui a permis de soutenir le CNAREP (Compagnie Oposito) pour un montant de 4 000 €.

8.1 Parcs et Jardins

Néant.

8.2 Cinémas

Festival "Image par Image" : Ateliers, goûters au ciné, rencontres, projections scolaires, journées professionnelles au cinéma "Jacques Brel" de Garges-lès-Gonesse. Atelier à la bibliothèque d'Arnouville. Subvention de 76 000 € à l'association "Écrans VO", dont 40 000 € environ sont dédiés à cette manifestation.

Cinéma itinérant : étude réalisée par l'association "Écrans VO" (novembre 2019 à avril 2020), en collaboration avec le Département, sur la création d'un circuit itinérant scolaire de cinéma dans les communes de la CARPF qui n'ont pas d'équipement de cinéma et ne peuvent pas accéder en transport en commun aux salles de proximité. Il en ressort la mise en place en 2021 d'un circuit itinérant au sein de la CARPF, encadré par l'équipe du cinéma intercommunal de L'Ysieux, pour organiser des séances scolaires dans des salles polyvalentes accessibles à pied. Le cinéma de L'Ysieux bénéficiera d'un matériel professionnel numérique itinérant installé au cas par cas dans les communes concernées.

8.3 Spectacle Vivant

Compagnies de spectacle professionnelles :

Garges-Lès-Gonesse est une Commune dynamique sur le plan du spectacle vivant et de la présence artistique : signataire du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) 2017-2019. Partenaire actif au sein de ce dispositif.

Compagnie Oposito / Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public.
En résidence d'implantation de trois ans à Garges-lès-Gonesse de 2015 à 2018, le transfert progressif de ses activités a abouti à l'implantation définitive du Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP) à Garges-lès-Gonesse au 1er janvier 2018, en partenariat avec la DRAC d'Ile-de-France et le Département. Seule structure de ce type en Ile-de-France, ses missions consistent à accompagner des projets artistiques pour l'espace public et à animer des actions en direction des publics. La compagnie occupe actuellement deux espaces rénovés par la ville. Un projet de construction d'un nouveau bâtiment "le grand moulin" pour héberger le CNAREP est porté par la ville de Garges-lès-Gonesse, pour un montant évalué à 15 M€. Ce projet est inscrit dans le CPER et a fait l'objet d'une annonce de financement de la Région à hauteur de 5 M€ dans le cadre du plan d'urgence.
Depuis 2016, le festival "Rencontres d'ici et d'ailleurs" se tient à Garges-lès-Gonesse. La 31ème édition prévue en mai 2020 a été annulée en raison de la crise sanitaire. Pour mémoire l'édition 2019 proposait une quinzaine de spectacles présentés gratuitement (plus de 10 000 spectateurs).
La Communauté d'agglomération Roissy-Pays de France soutient cette compagnie et le Département lui a attribué une subvention de 37 000 € pour sa présence artistique sur le territoire de Garges-lès-Gonesse. + 4 000 € au titre du fonds de soutien.

Dans le cadre d'une résidence musicale en 2019/2020 à Garges-lès-Gonesse et Taverny, et en partenariat avec ces villes, la compagnie "ARCAL" a reçu une subvention de 20 000 €. Créée en 1983, l'Arcal est une compagnie nationale de théâtre lyrique et musical qui a pour but de rendre l'opéra vivant et actuel pour tous ses contemporains. Déjà présent dans le Val d'Oise depuis 2017, l'Arcal a choisi de développer une résidence territoriale sur l'art lyrique en partenariat avec différents théâtres de ville souhaitant travailler sur l'opéra. Cette résidence est soutenue dans le cadre du protocole d'accord entre la DRAC Ile-de-France et le Département.

Lieux de diffusion :

Espace Charles Aznavour à Arnouville : la commune ne sollicite plus le Département sur l'aide aux projets des lieux de diffusion. Elle n'est plus partenaire des réseaux Escales danse en Val d'Oise et CirquEvolution. Elle reste partenaire du Pôle Itinérant en Val d'Oise PIVO - nouvelle appellation du Festival théâtral du Val d'Oise.

A Garges-Lès-Gonesse**, l**a programmation décentralisée, menée depuis trois ans, participe pleinement à la conquête des non-publics. C'est au plus près des habitants et dans tous les lieux de vie sur les quartiers de la ville (structures sociales, associatives, culturelles, médico-sociales, scolaires…) que sont proposées ces diffusions. En 2019/2020, dix équipes artistiques en résidence sont venues amplifier ces rencontres avec les habitants : ateliers en pieds d'immeubles, spectacles dans l'espace public ou en collège, etc. Cette dynamique prépare les habitants à l'arrivée prévue pour mars 2022 du Pôle culture.

Le service culturel de la ville est accompagné dans la définition du projet du Pôle par la direction du Centquatre-Paris, lieu culturel pionnier dans la mixité des publics et dans la place qu'il octroie aux initiatives des habitants.
L'Espace Lino Ventura a été soutenu dans le cadre de l'appel à projets des lieux de diffusion à rayonnement local. En 2020 : 21 600 € pour trois projets. Fréquentation 2019 : 5 600 spectateurs.
La commune est membre du Pôle Itinérant en Val d'Oise PIVO - nouvelle appellation du Festival théâtral du Val d'Oise, de Premières rencontres – Festival pour la Petite Enfance, d'Escales danse en Val d'Oise, de CirquEvolution, d'Imago et du Combo 95.

8.4 Musées

Néant.

8.5 Etablissements d'enseignement artistique

Conservatoire de musique et danse (structure associative) à Arnouville (390 élèves en 2019/20). Subvention "2020" : 3 681 € au titre de la structuration pédagogique.

Conservatoire à rayonnement communal musique, danse, théâtre et arts plastiques à Garges (324 élèves en 2019/20). Subvention 2020 : 15 433 €, soit 14 678 € pour la structuration et 755 € pour deux projets. 1000 € pour les classes orchestre. Ce conservatoire participe régulièrement aux projets départementaux « En scène ! » dont le but est de favoriser les pratiques collectives et la création. Il est impliqué dans l'orchestre DEMOS Roissy-Pays de France porté par la Philharmonie de Paris. Cet orchestre se produira le samedi 12 juin au CDFAS à Eaubonne lors du concert organisé par le Conseil départemental avec l'orchestre DEMOS du secteur Bessancourt, Ermont, Franconville et Taverny.

8.6 Bibliothèques

Ce canton compte 2 bibliothèques publiques qui bénéficient des services de la Bibliothèque départementale (prêts de documents et d'outils d'animations, navette de réservation, subventions, formations, conseils et expertise de territoire...). Il s'agit de 2 des 4 médiathèques intercommunales transférées à la CA Roissy-Pays de France. Ces médiathèques intercommunales fonctionnent sur un mode mutualisé : carte commune, portail et ressources numériques, navette de circulation des documents. En 2020, elles sont passées à la gratuité pour tous.

Le réseau des bibliothèques de l'agglomération de Roissy-Pays de France est composé de 30 bibliothèques intercommunales, mais aussi municipales et associatives, réparties sur 28 communes. Un pôle lecture publique coordonne le réseau et les projets structurants : ré-informatisation, amélioration de la navette intercommunale, actions culturelles mutualisées (Festival Livres comme l'air, Festival Manga).

ARNOUVILLE	
Statut	Bibliothèque intercommunale
Surface	181 m² (0,01 m²/habitant pour l'intercommunalité)
Nombre d'inscrits 2019	1151 (2,60 % taux inscrits statistiques intercommunales)
Ressources numériques	Liseuses, tablettes, ressources en ligne
Projets	Construction d'une nouvelle médiathèque, dans le cadre d'un projet immobilier local
Services BDVO	
AP Fonctionnement 2020	42250 € projet porté par l'intercommunalité
Membre RéVOdoc	Oui
Nb de prêts de documents 2019	0
Nb de prêts d'outils d'animation 2019	0
Nb de stagiaires ayant participé aux formations de la BDVO 2019	0

GARGES-LES-GONESSE	
Statut	Bibliothèque intercommunale
Surface	790 m² (0,01 m²/habitant pour l'intercommunalité)
Nombre d'inscrits 2019	3007 (2,60 % taux inscrits statistiques intercommunales)
Ressources numériques	Liseuses, tablettes, ressources en ligne
Projets	Construction en cours d'une nouvelle médiathèque au sein d'un pôle culturel (conservatoire, salle de spectacle, services mutualisés).
Services BDVO	
AP Fonctionnement 2020	42250 € projet porté par l'intercommunalité
Membre RéVOdoc	Oui
Nb de prêts de documents 2019	0
Nb de prêts d'outils d'animation 2019	2 (outils numériques)
Nb de stagiaires ayant participé aux formations de la BDVO 2019	4

8.7 Archéologie

Néant.

8.8 Patrimoine et ethnologie

Néant.

8.9 Arts plastiques

Néant.

8.10 Education artistique et culturelle

"Collège au cinéma" à Arnouville, Garges-Lès-Gonesse

Depuis 1992, le Conseil départemental participe au dispositif national "Collège au cinéma". Ce dispositif a pour vocation d'apporter aux collégiens une éducation à l'image en découvrant trois films, un par trimestre scolaire, sur le grand écran d'une salle de cinéma partenaire.
Le Conseil départemental prend en charge le prix des places, pour un montant unitaire de 2,50 € sous forme de subventions versées aux exploitants de salles, au vu d'états justificatifs.

En 2019/2020, le collège Jean Moulin d'Arnouville (52 inscrits - 81 entrées) s'est rendu au cinéma "Jacques Prévert" de Gonesse pour les deux premiers trimestres scolaires.
Les collèges Pablo Picasso (152 inscrits - 278 entrées), Henri Wallon (81 inscrits - 132 entrées) et Paul Eluard (97 inscrits - 163 entrées) de Garges-lès-Gonesse se sont rendus au Cinéma "Jacques Brel" de Garges-lès-Gonesse.
À ce titre, le Cinéma "Jacques Brel", statut municipal (2 salles), membre du réseau départemental de l'association "Écrans VO" a reçu 4 collèges pour le dispositif, pour un total de 430 collégiens inscrits, 775 entrées au cours des deux premiers trimestres de l'année scolaire pour une subvention accordée de 1 937€.

En raison de la COVID 19, le Département a voté un fonds de soutien exceptionnel d'un montant global de 31 000 € en faveur des salles de cinéma privées ou associatives qui ont subi une baisse importante de leurs recettes d'exploitation. Il a aussi apporté un soutien aux cinémas qui n'ont pu organiser les projections du troisième trimestre, pour un montant total de 15 110 €, dont une subvention de 1 075 € au cinéma "Jacques Brel" de Garges-lès-Gonesse, et de 1 625 € au cinéma "Jacques Prévert" de Gonesse, en se basant sur le nombre de collégiens inscrits au dispositif.

Histoire des musiques actuelles amplifiées auprès de 2 classes de 3ème du collège Pablo Picasso de Garges-lès-Gonesse pour un total de 50 élèves.

8.11 Territoires et action culturelle

En partenariat avec le CNFPT (convention de collaboration publique signée annuellement), le Département met en place des formations à destination des directeurs de l'action culturelle afin qu'ils puissent recevoir des apports extérieurs et échanger entre eux sur les actions à mettre en œuvre pour une meilleure prise en compte des usagers (Arnouville).

Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) de Roissy-Pays de France

En 2019/2020, quinze communes de la Communauté d'agglomération de Roissy-Pays de France se sont réparties en quatre territoires pour accueillir un projet de création artistique avec les habitants, animé par une équipe artistique, et ont participé, ensemble, à un projet fédérateur porté par une cinquième équipe artistique. La thématique commune aux cinq projets était "Fouiller" en résonnance avec l'importance de l'archéologie sur ce territoire. En 2019/2020, 150 personnes ont pu participer aux cinq projets. La crise sanitaire ayant affecté le calendrier des actions, les mêmes artistes seront accueillis en 2020/2021.
Les communes de Fosses, Marly, Moussy-le-Vieux et Mitry-Mory ont travaillé avec l'artiste plasticien Donald Abad ; celles d'Arnouville, Sarcelles, Ecouen et Bonneuil ont travaillé avec Laureline de Leew, plasticienne designeure ; celles de Goussainville, Le Thillay et Garges-lès-Gonesse, avec Baptiste Carluy, peintre-pêcheur ; celles de Louvres, Villiers-le-Bel, Compans et Gonesse avec la Compagnie de théâtre la Compagnie A. Le collectif de musiciens Nouvel'R a animé le projet qui a réuni les 15 communes.

La mobilisation des habitants se fait via des écoles, collèges et lycées, des centres de loisirs, des services enfance et jeunesse et des services et associations du secteur social. Le Musée national de la renaissance d'Ecouen est partenaire du dispositif, de même que le centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP) de Garges-lès-Gonesse et le Musée intercommunal ARCHEA. L'Espace Germinal de Fosses joue un rôle de coordination pour les territoires ruraux de la Communauté d'Agglomération.

En 2020, le Département a participé à hauteur de 15 000 € au soutien des cinq résidences-mission dans le cadre d'un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA). Ce contrat a été signé en septembre 2017 pour trois années scolaires avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France (DRAC IDF), l'Académie de Versailles, la Communauté d'agglomération de Roissy-Pays de France et onze communes. Des avenants ont été signés avec quatre communes qui ont souhaité rejoindre le projet. Ce dispositif, qui a débuté en 2012, a accompagné la naissance et la structuration du projet culturel intercommunal en réunissant les élus à la culture sur des enjeux d'éducation culturelle. Le Département, qui le pilotait, en a confié la coordination à la Communauté d'agglomération fin 2018. Un nouveau contrat est en cours d'élaboration pour 2021.

8.11 Conservation des antiquités et objets d'art

Néant.

8.12 Site Majeur départemental

Néant.

9 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Indicateurs :

- taux de chômage du canton : 19% (13% en moyenne départementale)
- taux d'emploi : 43% (71% en moyenne départementale)
- revenu moyen des ménages : 17 712€ (27 923€ en moyenne départementale)

Tableau des potentiels financiers des communes/hab :

Communes	Potentiel financier 2020	Potentiel financier par habitant 2020
Arnouville	15 200 155	1 061
Garges-lès-Gonesse	43 617 210	1 017
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	358 451 847	1 374

Source : DGCL

9.1 Activité économique

Les projets économiques en cours :

Pas de nouveaux projets de développement économique en cours significatifs sur ce canton (voir les autres cantons avoisinants dont les projets en cours de développement pourraient impacter significativement le canton).

Les parcs d'activités économiques existants :

Commune	Nom du site	Surface SIG (ha)	Reste à commercialiser
Garges-lès-Gonesse	Parc d'Activités de la Muette	25,034	
Garges-lès-Gonesse	Centre Commercial Cora / Parc Commercial Le Pont de Pierre	10,947	
Garges-lès-Gonesse	Parc d'Activités de Garges	5,578	
Garges-lès-Gonesse	Doucettes	28,844	
Garges-lès-Gonesse	Fontaine aux Prêtres	2,885	

Source : Institut Paris Région - CEEVO

Les entreprises importantes du canton :

Nom	Adresse	Commune	Personnel	Naf 2008	Activité
GROUPE HUMANIS	1 avenue du Général De Gaulle	Garges-lès-Gonesse	460	8430B	Centre de gestion des retraites complémentaires.
CORA	Boulevard de la Muettte	Garges-lès-Gonesse	201	4711F	Hypermarché.
BACCARA SECURITE PRIVEE	43 Boulevard de la Muette	Garges-lès-Gonesse	120	8010Z	Gardiennage et Sécurité

Source : CEEVO

9.2 Fonds européens

La Communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France a été sélectionnée par la Région Île-de-France pour gérer un dispositif « ITI » (Investissements territoriaux intégrés) de financements européens.

Ce dispositif spécifique permet de développer sur le territoire de l'agglomération un programme d'opérations articulées autour d'une stratégie territoriale. Il permet notamment de financer des projets d'aménagement du territoire, de développement durable, d'insertion sociale et professionnelle, d'éducation et de formation, de lutte contre les discriminations et des projets dans le domaine du numérique, etc.

La dotation allouée à l'ITI RPDF s'élève à 7,9 M€ dont : 4,7 M€ en investissement (FEDER) et 3,2 M€ en fonctionnement (FSE).

A ce jour :
- l'enveloppe FEDER (investissement) est programmée à hauteur de 98,9 %.
- l'enveloppe FSE est programmée à hauteur de 75,6 %.

A titre d'illustration, ci-après une liste non-exhaustive des projets déjà programmés dans le cadre de l'ITI sur le territoire de l'agglomération de Roissy Pays de France :

- La mise en place de dispositifs de sensibilisation et d'appui à la création d'entreprises à destination des habitants portés par les associations du territoire,
- La création d'un incubateur numérique et d'une maison du Numérique,
- Actions de sensibilisation et de formation des acteurs du territoire sur le repérage de la discrimination et la lutte contre les discriminations,
- Des actions en faveur de l'inclusion et en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire.

A ce jour, un total de 41 projets dont 36 projets FSE et 5 projets en FEDER ont été programmés.

10 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

10.1 Le PNR

Pas de PNR sur ce canton.

10.2 Documents d'urbanisme

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) a été approuvé en 2019.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

PLU approuvé depuis 2015	PLU approuvé en 2020	PLU en cours de révision	PLU en phase d'approbation
Arnouville Garges-lès-Gonesse			

10.3 Grands projets en cours ou prévus

Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) :

- Dame blanche : quartier d'intérêt national
- Carreaux, Fauconnière, Marronniers – Pôle gare à Arnouville, Gonesse et Villiers le Bel : quartier d'intérêt régional

Le contenu du programme est en cours d'élaboration. Les conventions avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) devraient être signées en 2021. Une convention de veille foncière a été signée avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) sur le secteur de la gare à Arnouville.

Garges-lès-Gonesse : Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des portes de la ville :
Requalification de l'entrée de ville à proximité du pôle gare de Garges/Sarcelles, par la réalisation d'un nouveau quartier mixte intégrant une halle de marché/halle polyvalente, un nouvel ensemble commercial ouvert sur la ville, un programme de 100 logements en accession à la propriété, ainsi que des espaces publics et de stationnement adaptés aux usages des nouvelles constructions. Le bâtiment Pôle de Services sera revalorisé par une insertion urbaine cohérente et un aménagement qualitatif des abords. Le programme est réalisé par les Nouveaux Constructeurs. Les premiers logements sont en commercialisation et devraient être livrés en 2021.
Maître d'ouvrage : CARPF (aménageur CITALLIOS).

11 – GRANDS PROJETS METROPOLITAINS

Grands projets à enjeu en cours ou prévus

Avenue du Parisis

L'Avenue du Parisis poursuit le double objectif de répondre à un besoin global de mobilité et de concevoir un projet d'urbanisme pour le territoire.
L'amélioration des déplacements est traitée sous trois aspects :
- l'aménagement d'une voie structurante en mesure de capter le trafic qui transite aujourd'hui par le réseau local et qui engorge les centres villes, qui nuit à la qualité du cadre de vie et contraint le renouvellement urbain des centres villes.
- l'aménagement à terme d'une liaison en transport en commun structurante en site propre, permettant aux habitants du territoire d'accéder aux emplois situés sur la plateforme aéroportuaire de Roissy. La création de voies réservées aux modes actifs le long de l'Avenue, interconnectées au maillage des circulations douces du territoire, permettant de constituer un itinéraire privilégié pour les déplacements en vélo et la marche à pied.
- enfin, le projet vise à créer une dorsale d'urbanisation autour de laquelle s'articulent les différents projets du territoire (ZAC Entre-Deux, Dôme, Renaturation du Petit Rosne, Retournement de la ZI de la Muette, Triangle de Gonesse).

Eurocarex

Carex (acronyme de Cargo rail express) : est un projet de service européen de fret ferroviaire à grande vitesse permettant le report modal des camions et des vols courts et moyens courriers, connectés à plusieurs pôles aéroportuaires et logistiques : Amsterdam Schipol, Liège, Lyon St Exupery, le bassin londonien et l'Allemagne. Le terminal Carex de Cœur économique Roissy Terres de France sera situé sur la commune de Goussainville sur une surface de 72 ha. Carex est le pilier d'un vaste projet de développement économique sur une superficie de 150 ha, qui vise à accueillir de manière performante des activités liées à la prise en charge de marchandises de service.

Depuis le 1er janvier 2016, le département n'adhère plus à l'association Roissy Carex pour cause de suppression de la clause de compétence générale du Département, liée à la loi NOTRe entrée en vigueur le 9 août 2015. Les compétences du Département ne sont en effet pas rattachables à celle de l'Association Roissy Carex.

12 - JEUNESSE / PREVENTION ET SECURITE

12.1 EVA (Entrée dans la Vie Active) :

Créé par délibération n° 8-04 du Conseil départemental du 11 juillet 2011, le dispositif EVA vise à favoriser l'accès à l'emploi des jeunes valdoisiens de moins de 26 ans (ou de moins de 27 ans s'ils ont effectué au moins six mois de service civique, de sapeur-pompier volontaire ou six mois dans la réserve de la gendarmerie ou de l'armée), en leur apportant une aide financière (pouvant aller jusqu'à 1 500 €) dans le cadre de la réalisation de leur projet professionnel, via notamment le financement d'une formation, du permis de conduire ou encore d'une aide à la création d'activité ou au logement.

Au 31 décembre 2020, 4 120 jeunes ont bénéficié d'une aide EVA (dont 269 en 2020).

Communes	2020
Arnouville	1
Garges-lès-Gonesse	9
TOTAL	**10**

12.2 Prévention spécialisée

Communes	Associations	Territoires	Nombre de jeunes accompagnés en 2019
Garges-lès-Gonesse	Initiatives Multiples d'Actions auprès des Jeunes (IMAJ)	La "Muette", les "Doucettes"	89
Garges-lès-Gonesse	Fondation OPEJ – Baron Edmond de Rothschild	Dame Blanche Nord et Dame Blanche Ouest	170

12.3 Sécurité

Le Conseil départemental conduit une politique volontariste en matière de sécurité et de prévention de la délinquance afin de répondre aux besoins des valdoisiens. Dans ce cadre, il apporte un soutien financier aux mairies et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour leurs projets de sécurisation de territoire et aux acteurs associatifs engagés notamment sur les thématiques de l'aide aux victimes, de l'accès au droit et de la prévention de la récidive.

Accès au droit et Aide aux victimes	Pour 2020
Subvention au Conseil Département d'Accès aux Droits (CDAD) : Permanences au sein des maisons de la justice et du droit (Argenteuil, Ermont, Sarcelles, Gonesse, Persan, Villiers Le Bel, Cergy) et point d'accès au droit (Pontoise et Marines)	23 750 €
Association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – Centre d'Information Départemental pour le Droit et l'Aide aux Victimes (CIDFF-CIDAV): Permanences d'informations, Évaluation Téléphone Grave Danger (TGD)	108 875 €
Prévention de la récidive	
Soutien aux associations de chantiers collectifs de Travaux d'intérêt Général (TIG) CPCV : partenariat avec l'office national des forêts Est et Nord du Département	30 000 €
Soutien aux aménagements de peine et autres actions La Sauvegarde - permis MAVO (Maison d'Arrêt du Val d'Oise) ESPERER 95 (groupe de responsabilisation des hommes auteurs de violences conjugales)	5 000 € 8 000 €

13 - SPORTS

13.1 Athlètes de haut niveau sous contrat habitant le canton et disciplines :

7 athlètes soutenus (athlétisme, boxe, karaté et football) - Bourse entre 750 € et 1 800 €.

13.2 Manifestations organisées en 2020 : pas de manifestations compte tenu de la crise sanitaire

14 - PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

La DGP assure la mise en œuvre de la politique du Conseil départemental en matière de construction, de maintenance et d'entretien patrimonial des bâtiments. Elle a également la charge du fonctionnement des biens immeubles, notamment occupés par les différents services départementaux (paiement des fluides, taxes, assurances, gestion des baux, conventions et marchés...). Enfin elle assure les acquisitions et cessions foncières pour l'ensemble des directions.
Les travaux de maintenance ainsi recensés par collège, l'ont été au titre de la programmation 2020.
Par ailleurs, en 2020 un diagnostic immobilier des 110 collèges publics valdoisiens et de 45 bâtiments départementaux a été élaboré, sur cette base, plusieurs scénarios budgétaires d'entretien et de maintenance de ces bâtiments seront établis.
Enfin, dans le cadre de la loi Grenelle 2, qui a rendu obligatoire la surveillance périodique de la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) notamment dans les établissements d'enseignement du 2ème degré, une première campagne d'évaluation des moyens d'aération des bâtiments a été menée. Elle sera suivie en 2021 par une campagne de mesures de polluants par un organisme accrédité.

Commune	Collège	Montant des travaux réalisés	Nature des travaux
Arnouville	Jean-Moulin	685 672 €	Dont mise en conformité ADAP des menuiseries, de sanitaires et de l'escalier ; travaux de peinture ; rénovation de salles de classe ; travaux sur réseau d'eau ; remplacement de matériel de cuisine ; travaux de VRD ; renforcement de la sécurité : remplacement caméras et pose de phares extérieurs sur parking ; remplacement de portes ; ravalement de façade ; ainsi que divers travaux de plomberie et de mise en conformité
Garges-lès-Gonesse	Paul-Eluard	205 942 €	Dont principalement réfection des bureaux et de salles de classe ; rénovation des circulations de l'administration ; travaux sur réseaux d'eau ; remplacement bloc-portes RDC ; ainsi que divers travaux de mise en conformité
Garges-lès-Gonesse	Henri-Matisse	139 890 €	Dont réfection de faux-plafonds ; remise en état de menuiseries ; remplacement matériel de cuisine ; travaux sur les logements ; travaux de rénovation de façades ; ainsi que divers travaux de remise en état et mise en conformité
Garges-lès-Gonesse	Pablo-Picasso	179 073 €	Dont remplacement de luminaires ; travaux en toiture ; réfection de sanitaires élèves et de salles de classe ; remplacement de faux-plafonds ; câblage informatique ; remplacement climatiseur local serveur ; ainsi que des travaux électriques et de mise en conformité
Garges-lès-Gonesse	Henri-Wallon	571 631 €	Dont principalement déconstruction des poutres ; mise en place de garde-corps en façade ; remplacement de luminaires ; remplacement trappe de désenfumage ; travaux sur menuiseries ; peinture salles de classe et réfection couloirs administration ; travaux sur réseau de gaz ; réfection du parking professeurs ; ainsi que divers travaux de mise en conformité
TOTAL CANTON		**1 782 208 €**	

15 - AIDE AUX COMMUNES

15.1 Subventions accordées en 2020 dans le cadre du Guide des Aides

Communes	Nature de l'opération	Dispositif du Guide	Date du vote	Montant subvention en €
Arnouville	aides à la vidéo-protection réactive	Aide à la vidéo protection	03/02/2020	98 589
Garges-lès-Gonesse	rénovation des salles de bain dans les logements, mise aux normes des installations électriques et rénovation des colonnes d'eaux usées (propriétaire bailleur EMMAUS HABITAT)	Résidences autonomes et logements intergénérationnels (création / rénovation)	02/03/2020	210 061
Arnouville	sécurisation des abords des écoles Danielle Casanova et Charles Perrault	ARCC Ecole - Aide aux routes communales et communautaires	14/09/2020	40 000
Total				**348 650**

15.2 Demandes de subventions en cours d'instruction dans le cadre du Guide des Aides

Date réception de la demande	Commune	Nature de l'opération
03/09/2021	Garges-lès-Gonesse	demande de subvention ADC pour la construction d'une halle de marché dans le cadre de la revitalisation des commerces
22/10/2021	Garges-lès-Gonesse	demande de subvention pour la rénovation de la toiture de la Maison des Anciens Combattants
22/10/2021	Garges-lès-Gonesse	demande de subvention pour l'opération réhabilitation de l'Eglise Saint Martin

15.3 Projets de contrats ruraux/ d'aménagement régional

Contrats Régionaux en projet :

Contrat d'Aménagement Régional (CAR) : Arnouville

15.4 Activités d'ingénierie

Afin d'accompagner les projets des collectivités, le Département a mis en place une plateforme d'ingénierie territoriale. Ce portail permet l'échange et le partage d'information, offre l'accès aux savoir-faire, compétences et services de conseil du Département et de nos principaux partenaires (PNR, CAUE, SAFER,…).
Cet outil facilite la mise en relation avec nos services et nos partenaires, les échanges et permet aussi de pré-qualifier les demandes d'aides. De plus, il associe l'ensemble des intervenants utiles à la mise en œuvre de vos opérations.
La plateforme se compose d'un espace public accessible à tous, et d'un espace privé réservé à chacune des collectivités du territoire. C'est avant tout un outil d'accompagnement des communes dans la réalisation de leurs projets.

Un appui personnalisé pour les communes :

Les communes, sur leur espace privé, peuvent ainsi échanger autour de leur projet avec les déléguées territoriales et les autres participants au projet (service du Conseil départemental, partenaires, etc).
Au travers de cette plateforme, nous mettons ainsi à disposition documentation spécialisée, informations et conseils.

En évolution constante :

En 2020, afin d'être toujours plus accessible et proche des communes, plusieurs fonctionnalités ont fait l'objet de développements et seront effectifs dès février 2021 :

- L'ouverture de la plateforme à toutes les communes du Val d'Oise.

  Afin d'accompagner au mieux toutes les collectivités dans la réalisation de leurs projets, la partie réservée de la plateforme, jusque-là uniquement ouverte aux communes de moins de 5000 habitants est désormais disponible à toutes les communes du département.
- La création d'un espace documentaire privé

  Accessible par son tableau de bord, chaque collectivité dispose désormais d'un espace privé supplémentaire permettant ainsi l'échange (avec le Conseil départemental) de documents de manière sécurisée.

Données de fréquentations de la plateforme :

28 actualités publiées
127 projets ajoutés ou modifiés
17 024 pages vues
6978 sessions
266 comptes élus

Les dix documents les plus téléchargés de la plateforme :

Nom du document	Nombre de téléchargements
Guide des aides (toutes versions)	647
Dispositions générales du guide des aides	171
Taux de pondération (hors ARCC)	124
Taux de pondération ARCC	117
Guide le déconfinement de A à Z	57
Carte du réseau PDIPR	32
Fiche guide des aides COR	31
Appel à projets pollinisateurs sauvages	30
Fiche guide des aides infrastructure favorisant l'usage du vélo	22
Fiche guide des aides CAR	21

Les dix thématiques les plus consultées :

Thématique	Nombre de consultations
Urbanisme	37
Environnement	33
Achat et marchés publics	30
Archives	29
Transports	27
Scolaire et jeunesse	26
Culture	25
Voirie	24
Solidarité et santé	18
Commerces	16

Nombres de communes connectées en 2020 par canton :

Canton	Nombre de communes connectées en 2020	Nombre de communes du canton	Nombre de communes du canton de plus de 5000 habitants
Argenteuil 1	0	3	3
Argenteuil 2	0	1	1
Argenteuil 3	0	2	2
Cergy 1	1	3	2
Cergy 2	1	5	3
Deuil la Barre	0	4	4
Domont	4	11	5
Ermont	0	2	2
Fosses	9	24	4
Franconville	0	2	2
Garges lès Gonesse	0	2	2
Goussainville	4	9	3
Herblay sur Seine	0	3	2
L'Isle Adam	3	15	5
Montmorency	1	6	3
Pontoise	17	32	1
Saint Ouen L'Aumone	4	12	4
Sarcelles	0	1	1
Taverny	0	4	4
Vauréal	13	39	4
Villiers le Bel	1	7	2

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des communes et population

Annexe 2 : Carte des sites déconcentrés, collèges, établissements culturels et établissements à caractère social

Annexe 3 : Point sur les infrastructures routières

Annexe 4 : Cartographie des périmètres des futures délégations de service public des réseaux de bus

ANNEXE 1 : Liste des communes et population

Nom de la commune	Population municipale (DGF 2020)
Arnouville	14 328
Garges-lès-Gonesse	42 890

ANNEXE 2 : Carte des sites déconcentrés, collèges, établissements culturels et établissements à caractère social

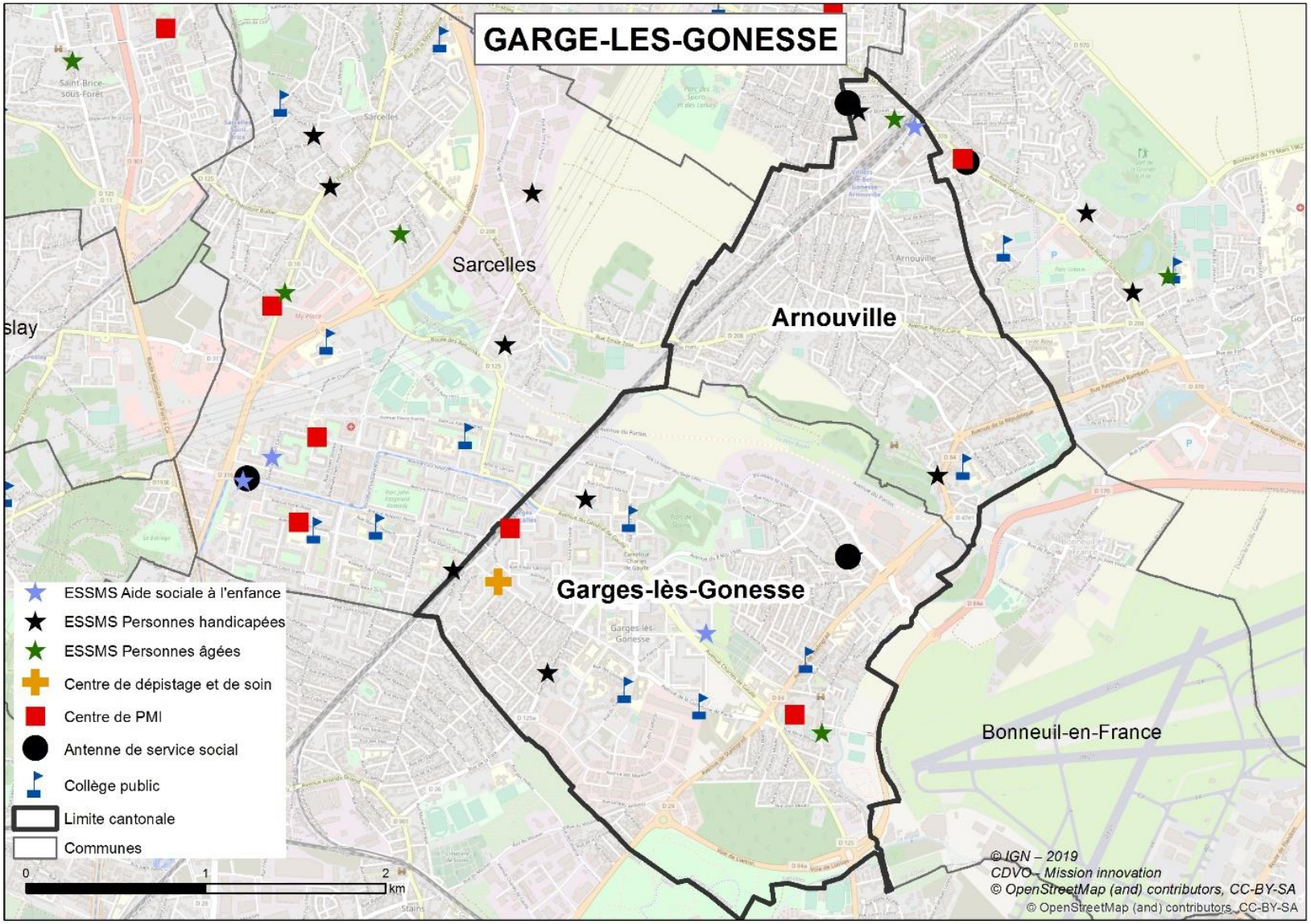

ANNEXE 3 : Point sur les infrastructures routières

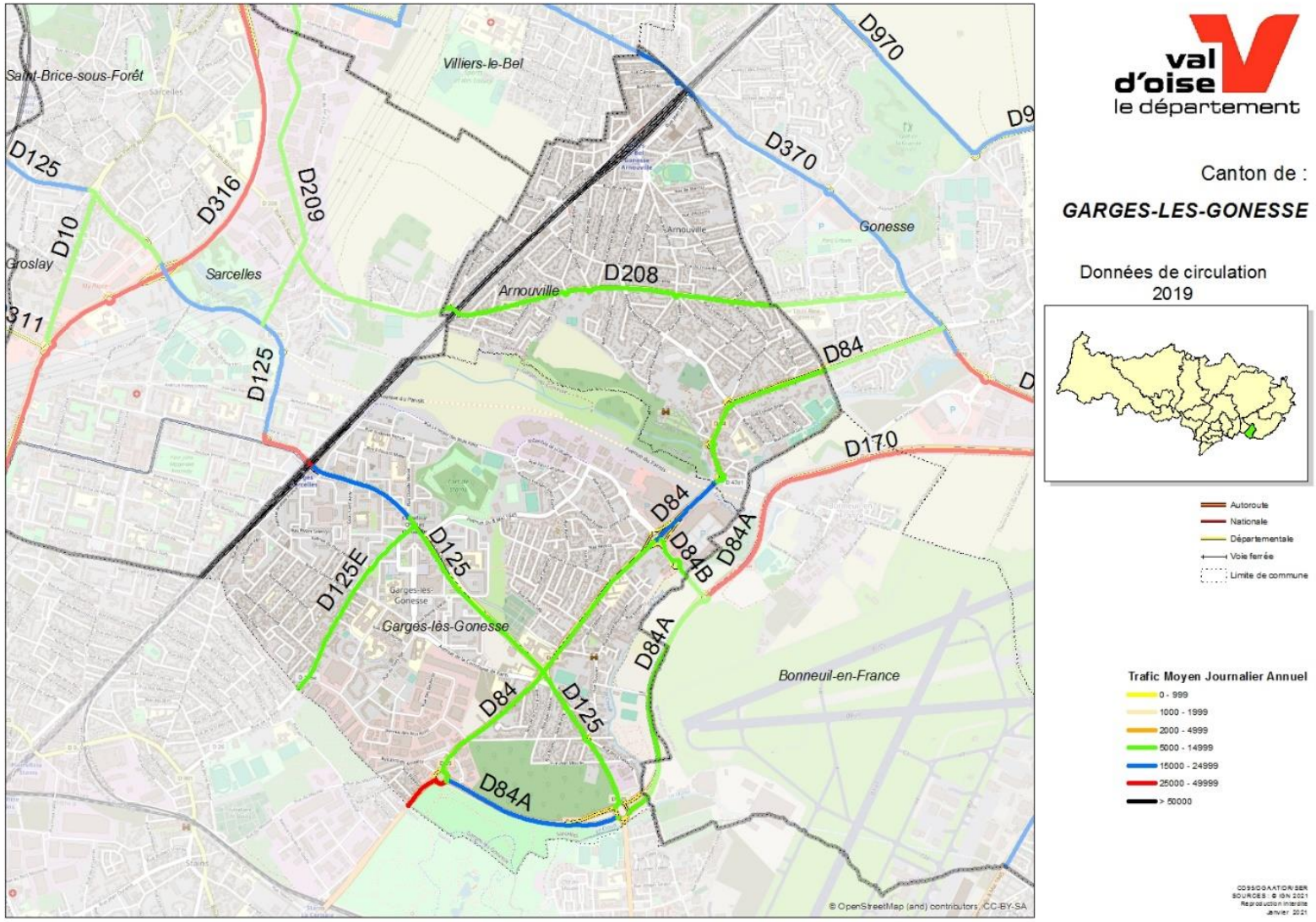

ANNEXE 4

Périmètres des futures délégations de service public (DSP) des réseaux de bus (à partir de 2021)
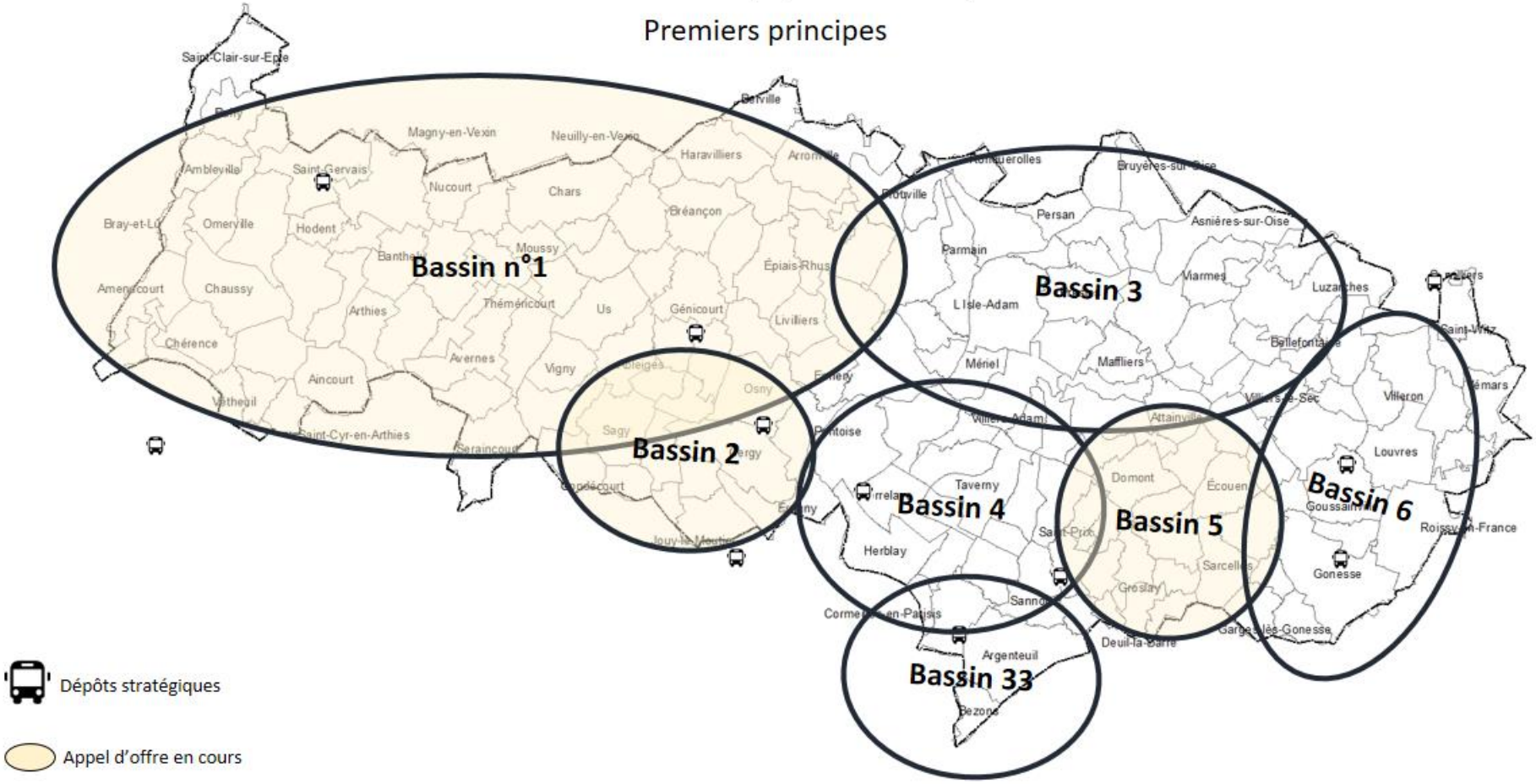
Premiers principes